

Provincial Judges'

JOURNAL

des juges provinciaux

HIVER 2018-2019 WINTER - VOLUME 41 N° 2



LaRue



The Canadian
Association of
Provincial Court
Judges

L'Association
canadienne des
juges des cours
provinciales

JUDICIAL
ETHICS

ÉTHIQUE ET
DÉONTOLOGIE JUDICIAIRE

THE CANADIAN ASSOCIATION OF PROVINCIAL COURT JUDGES L'ASSOCIATION CANADIENNE DES JUGES DES COURS PROVINCIALES

DIRECTORS DIRECTEURS

Alberta

Judge Raymond K. Bodnarek
Provincial Court of Alberta
Edmonton Law Courts, 5th Floor North
1A Sir Winston Churchill Square
Edmonton, Alberta T5J 0R2

Tel / Tél. : (780) 504-3861
Fax / Télécopieur : (780) 422-3010

New Brunswick / Nouveau-Brunswick

Judge Kenneth L. Oliver
Provincial Court of New Brunswick
23 Route 102 HWY
Burton, NB E2V 2Y6

Tel / Tél. : (506) 357-4021
Fax / Télécopieur : (506) 357-4032

Nova Scotia / Nouvelle-Écosse

Judge Laurel Halfpenny MacQuarrie
Provincial Court of Nova Scotia
Port Hawkesbury Justice Centre
15 Kennedy Street
Port Hawkesbury, Nova Scotia B9A 2Y1

Tel / Tél. : (902) 625-2665
Fax / Télécopieur : (902) 625-4014

Québec

Juge Béatrice Clément
Cour du Québec – Chambre de la jeunesse
Palais de justice de Valleyfield
74, rue Académie
Salaberry-de-Valleyfield, QC J6T 0B8

Tel / Tél. : (450) 370-4017
Fax / Télécopieur : (450) 370-0328

British Columbia / Colombie-Britannique

Judge David St. Pierre
Provincial Court of British Columbia
c/o Judges' Chambers, 222 Main Street
Vancouver, BC V6A 2S8

Tel / Tél. : (604) 660-4300
Fax / Télécopieur : (604) 660-4322

Newfoundland and Labrador / Terre-Neuve et Labrador

Judge Wynne Anne Trahey
Provincial Court of Newfoundland and
Labrador
P.O. Box 1060
Wabush, NL A0R 1B0

Tel / Tél. : (709) 282-6617
Fax / Télécopieur : (709) 282-6905

Ontario

Justice Martha Zivotak
Ontario Court of Justice
45 Main Street East, Suite 550
Hamilton, ON L8N 2B7

Tel / Tél. : (905) 645-5243
Fax / Télécopieur : (905) 645-5373

Saskatchewan

Judge Inez J. Cardinal
Provincial Court of Saskatchewan
Box 4480, 107 Crawford Avenue East
Melfort, Saskatchewan S0E 1A0

Tel / Tél. : (306) 752-6235
Fax / Télécopieur : (306) 752-6216

Manitoba

Judge Jean McBride
Provincial Court of Manitoba
B28-25 Tupper Street North
Portage La Prairie, Manitoba
R1N 3K1

Tel / Tél. : (204) 239-3342
Fax / Télécopieur : (204) 239-3402

Northwest Territories / Territoires du Nord-Ouest

Judge Garth Malakoe
Territorial Court of the Northwest
Territories
P.O. Box 550, Courthouse, 4093 –
49th Street
Yellowknife, NT X1A 2N4

Tel / Tél. : (867) 873-7604
Fax / Télécopieur : (867) 873-0203

Prince Edward Island / Île du Prince-Édouard

Judge Jeffrey E. Lantz
Provincial Court of P.E.I.
Summerside Law Courts
108 Central Street
Summerside PEI C1N 3L4

Tel / Tél. : (902) 888-8195
Fax / Télécopieur : (902) 888-8222

Yukon

Judge Michael Cozens
Territorial Court of Yukon
Judges' Chambers P.O. Box 2703, J-3E
Whitehorse, YT Y1A 2C6

Tel / Tél. : (867) 667-5438
Fax / Télécopieur : (867) 393-6400

EXECUTIVE COUNCIL BUREAU DE DIRECTION

President / Président

Juge Marco LaBrie
Cour du Québec
Chambre criminelle et pénale
Palais de justice de Longueuil
1111, boulevard Jacques-Cartier Est
Bureau R-129
Longueuil, QC J4M 2J6

Tel / Tél. : (450) 646-4057
Fax / Télécopieur : (450) 646-6204

Past President / Président sortant

Judge Robert David Gorin
Territorial Court of the Northwest Territories
P.O. Box 550
4903 – 49th Street
Yellowknife, NT X1A 2N4

Tel / Tél. : (867) 873-7604
Fax / Télécopieur : (867) 873-0203

1st Vice-President / 1^{er} Vice-président

Judge Danielle Dalton
Provincial Court of Alberta
Family and Youth Division
6th Floor North, Law Courts
1A Sir Winston Churchill Square
Edmonton, AB T5J 0R2

Tel / Tél. : (780) 427-0001
Fax / Télécopieur : (780) 884-8047

2nd Vice-Presidente / 2^e Vice-présidente

Judge Theodore K. Tax
Provincial Court of Nova Scotia
200-277 Pleasant Street
Dartmouth, NS B2Y 4B7

Tel / Tél. : (902) 424-0386
Fax / Télécopieur : (902) 424-0677

3rd Vice-President / 3^e Vice-présidente

Judge Sanjeev S. Anand
Provincial Court of Saskatchewan
220-19th Street East
Saskatoon, SK S7K 0A2

Tel / Tél. : (306) 933-6693
Fax / Télécopieur : (306) 933-8008

Treasurer / Trésorier

Justice Joseph De Filippis
Ontario Court of Justice
Robert S. K. Welch Courthouse
59 Church Street
St. Catharines, ON L2R 7N8

Tel / Tél. : (905) 988-6200 ext. 226
Fax / Télécopieur : (905) 988-1533

Secretary / Secrétaire

Justice Karen Lische
Ontario Court of Justice
155 Elm Street
Sudbury, ON P3C 1T9

Tel / Tél. : (705) 564-7637
Fax / Télécopieur : (705) 564-7987

www.judges-juges.ca

HIVER 2018-2019 WINTER
VOLUME 41 N° 2

Le Journal des juges provinciaux est une publication de l'Association canadienne des juges des cours provinciales. Ce journal est publié deux fois par an et distribué à plus de 1500 exemplaires. Les commentaires et opinions qu'il contient ne peuvent pas être considérés comme l'expression de la position de l'Association canadienne sauf indication à cet effet.

The Provincial Judges' Journal is a publication of the Canadian Association of Provincial Court Judges. Views and opinions are not to be taken as official expressions of the Canadian Association's policy unless so stated. The Journal is published twice a year and has a distribution of over 1500 copies.

Coéditrice / Co-Editor

Juge Martine Nolin
Cour du Québec, chambre de la jeunesse
410 rue Bellechasse Est, 4^e étage
Montréal, Qué H3S 1X3
Tel / Tél. 514 495-5801
Fax / Télécopieur 514 393-2106
Courriel/E-mail : martine.nolin@judex.qc.ca

Co-éditeur / Co-Editor

Juge Ross Green
Provincial Court of Saskatchewan
120 Smith Street East
Yorkton, SK. S3N 3V3
Courriel/E-mail : rgreen@skprovcourt.ca

**Coordination de la production,
design graphique et gestion
de l'envoi postal :
Graphic Design,
Production Coordination
and mailing:**

Fleur de lysée design graphique
5711, 4^e Avenue
Montréal (Québec) H1Y 2V8
514 528-8618

Traduction / Translation

Anglais-français/English-French
Lorraine Boudreau (Saint-Bruno, Qc)
Français/anglais/French-English
Robert Clark (Saskatoon, SK)

Photos

Taken by Judge Ross Green,
unless otherwise noted



Page couverture :

L'illustration de la page couverture a été créée par le juge Jean La Rue, de la Cour du Québec à Saint-Jérôme. Le juge La Rue est un artiste bien connu dont les œuvres ont été exposées dans certaines galeries d'art du Québec.

Cover page:

The illustration on the cover was created by Judge Jean La Rue of the Cour du Québec in St. Jérôme. Judge La Rue is a noted artist whose works have been displayed in several Quebec art galleries.



**ÉTHIQUE ET
DÉONTOLOGIE JUDICIAIRE**

SOMMAIRE / CONTENTS

EDITORIAL	ÉDITORIAL
JUDICIAL ETHICS	L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE JUDICIAIRE
Judge Ross Green, <i>Provincial Court of Saskatchewan</i>	4-5 Juge Martine Nolin, <i>Cour du Québec</i>
PRESIDENT'S REPORT	RAPPORT DU PRÉSIDENT
Judge Marco LaBrie, <i>Court of Quebec</i>	6-7 Juge Marco LaBrie, <i>Cour du Québec</i>
PAST PRESIDENT'S REPORT	RAPPORT DU PRÉSIDENT SORTANT
Judge Robert Gorin, <i>Territorial Court of the Northwest Territories</i>	8-9 Juge Robert Gorin, <i>Cour territoriale des Territoires du Nord-Ouest</i>
TREASURER'S REPORT	RAPPORT DU TRÉSORIER
Justice Joseph De Filippis, <i>Ontario Court of Justice</i>	12-13 Juge Joseph De Filippis, <i>Cour de justice de l'Ontario</i>
SECRETARY'S REPORT	RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE
2018 FALL BOARD MEETING	RÉUNION AUTOMNALE 2018 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Justice Karen L. Lische, <i>Ontario Court of Justice</i>	14-15 Juge Karen L. Lische, <i>Cour de justice de l'Ontario</i>
REPORT FROM THE NATIONAL EDUCATION COMMITTEE	RAPPORT DU COMITÉ NATIONAL DE FORMATION (CNF)
Justice Katherine McLeod, <i>Ontario Court of Justice</i>	16-17 Juge Katherine McLeod, <i>Cour de justice de l'Ontario</i>
THE CAPCJ MEDAL	REMISE DE LA MÉDAILLE DE L'ACJCP
Judge Robert Gorin, <i>Territorial Court of the Northwest Territories</i>	20-21 Juge Robert Gorin, <i>Cour territoriale des Territoires du Nord-Ouest</i>
THE 2018 CAPCJ JUSTICE AWARD	PRIX DE LA JUSTICE 2018
Judge Marco LaBrie, <i>Court of Quebec</i>	22-23 Juge Marco LaBrie, <i>Cour du Québec</i>
REMEMBERING JUDGE LLOYD L.W. WICKS	HOMMAGE AU JUGE LLOYD L.W. WICKS
AUGUST 26, 1932 TO JUNE 1, 2018	26 AOÛT 1932 - 1^{er} JUIN 2018
Judge Harold J. Porter, <i>Provincial Court of Newfoundland and Labrador</i>	40-41 Juge Harold J. Porter, <i>Cour provinciale de Terre-Neuve-et-Labrador</i>
DELEGATION FROM THE JUDICIAL SERVICE COMMISSION OF KENYA	DÉLÉGATION DE LA COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES DU KENYA
Juge Béatrice Clément, Quebec Director to CAPCJ	42-43 Juge Béatrice Clément, Directrice déléguée du Québec à l'ACJCP
DECISIONS OF INTEREST	LA CHRONIQUE JUDICIAIRE
PROVIDING ADVICE TO THE UNREPRESENTED ACCUSED	FOURNIR DES CONSEILS À L'ACCUSÉ NON REPRÉSENTÉ
Judge Wayne Gorman, <i>Provincial Court of Newfoundland and Labrador</i>	48-49 Juge Wayne Gorman, <i>Cour provinciale de Terre-Neuve-et-Labrador</i>
BY THE BOOK	NOTES DE LECTURE
Judge Mayland McKimm, <i>Provincial Court of British Columbia</i>	50 Juge Mayland McKimm, <i>Cour provinciale de Colombie-Britannique</i>

JUDICIAL ETHICS

EDITORIAL

This edition of the *Provincial Judges' Journal* features reports on the informative and entertaining sessions held this fall in Montreal, at the CAPCJ 2018 conference entitled *Judicial Ethics*. We salute the members of the committee from the Court of Quebec, for all their efforts in planning and presenting this impressive conference: Judges Marco LaBrie, Danielle Côté, Pierre E. Audet, Serge Champoux, Beatrice Clément, Julie Dionne and Gilbert Lanthier; Chief Judge Lucie Rondeau; Associate Chief Judge Scott Hugues; Deputy Chief Judge Claudie Bélanger; Maître Anne Bélanger; Maître André Ouimet; Mrs. Annie-Claude Bergeron; and Mrs. Esther Boivin.

The educational sessions at this conference focussed on a variety of aspects of the important and timely topic of judicial ethics. We thank Judge Marco LaBrie and Judge Danielle Cote, co-chairpersons of the conference, for organizing those who reported on the education sessions. We, as well, thank the reporters, who are: Judge Martine Nolin, Judge Mélanie Roy, Judge Anne Marie Otis, Judge Henri Richard and Mr. André Ouimet.

Other special features in this edition are reports: on the CAPCJ Justice Award 2018, presented to Judge Elizabeth Corte by Judge Marco LaBrie; and on the CAPCJ Medal for 2018, presented to Judge Odette Perron by Judge Robert Gorin. We, as well, include a report written by Judge Beatrice Clément on a visit by judicial officials from Kenya to the Court of Quebec in Montreal, and a report written by Judge Harold Porter

on the life of Judge Lloyd Wicks, of Newfoundland and Labrador, who was CAPCJ's first president.

As well, we wish to thank a host of people, including: Judge Jean La Rue for his wonderful artwork in preparing the cover of this edition; Judge Wayne Gorman for his column on cases of interest to provincial court judges, Judge Mayland McKimm for his book review; and those judges reporting on behalf of CAPCJ: Justice Karen Lische (Secretary), Justice Joseph De Filippis (Treasurer), Judge Marco LaBrie (President), Judge Robert Gorin (Past-president), and Justice Katherine McLeod (Education Committee Chairperson). Lastly, we thank the contributors from the NJI as well as the planning committee for CAPCJ 2019 in Banff for their conference announcement.

In closing, I welcome my recently appointed co-editor Judge Martine Nolin, from the Court of Quebec, and thank her for her many contributions in producing this bilingual national edition. Given her many talents and insights, I very much look forward to working with Judge Nolin on future editions.

Judge Ross Green, Provincial Court of Saskatchewan



Judge Ross Green

ACKNOWLEDGMENT

The Canadian Association of Provincial Court Judges (CAPCJ) once again wishes to acknowledge its enormous gratitude to the Federal Department of Justice for continuing to provide a grant in the sum of \$100,000.00. Notwithstanding tremendous financial restraints, for the fiscal year April 1st, 2018 - March 31st, 2019, the Department has approved the grant. This enables CAPCJ to organize and budget for its annual activities. This grant is used for the numerous translation services including simultaneous

translation at all its educational programs, several communications such as the *Provincial Judges' Journal*, corporate minutes, web site services and reports of all our committees. This permits CAPCJ to discharge its important constitutional mandate of conducting all its business in English and in French. Without this continued financial assistance, the fiscal viability of CAPCJ will be severely restricted.

CAPCJ remains truly appreciative of this continued assistance.

L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE JUDICIAIRE



Juge Martine Nolin

Cette édition du Journal des juges provinciaux met en relief les ateliers de formation offerts dans le cadre du Congrès 2018 de l'ACJCP tenu de façon concomitantes avec le Colloque annuel de la Cour du Québec. Les sujets présentés avec animation et compétence abordaient différents enjeux soulevés par l'épineuse mais nécessaire réflexion sur l'éthique et la déontologie judiciaire; sujet d'actualité s'il en est.

Nous saluons les efforts de tous les membres du Conseils de la magistrature et de la Cour du Québec qui ont participé sans compter à l'organisation de cet événement majeur : Les juges Marco Labrie, Danielle Coté, Pierre E.Audet, Serge Champoux, Béatrice Clément, Julie Dionne et Gilbert Lanthier; la juge en chef Lucie Rondeau, le juge en chef associé Scott Hugues, la juge en chef adjointe responsable des cours municipales Claudie Bélanger; Me Anne Bélanger, Me André Ouimet, Me Annie-Claude Bergeron et madame Esther Boivin.

Les coprésidents du colloque ont désigné des rapporteurs pour nous rappeler dans les pages qui suivent les hauts faits des conférences présentées tout au long du colloque. Ainsi nos remerciement vont également aux juges Mélanie Roy, Anne-Marie Otis, Henri Richard et à Me André Ouimet que vous aurez tous le plaisir de lire.

Vous pourrez revivre en mots les remises du mérite et de la médaille 2018 de l'ACJCP dont les récipiendaires sont respectivement la juge Élisabeth Corte et la juge Odette Perron.

Les collègues de toutes les provinces sont nombreux à participer à cette édition du Journal. La juge Béatrice Clément trace les contours de la visite d'une délégation d'officiers de justice du Kenya à Montréal; le juge Harold Porter rend hommage à la mémoire du 1^{er} président de l'ACJCP, le juge Lloyd Wicks de Terre-Neuve et Labrador; le juge Wayne Gorman s'attarde sur un phénomène auquel nous sommes confrontés quotidiennement, l'accusé non représenté; le juge McKimm effectue une critique littéraire et les membres de l'exécutif de l'ACJCP nous font part des activités de certains comités de l'association.

Nous remercions le comité organisateur de la province de l'Alberta pour la présentation du Congrès 2019 de l'ACJCP qui aura lieu sur le site enchanteur de la ville de Banff.

Je suis certaine que la page couverture créée par notre collègue Jean La Rue pour illustrer les défis soulevés par l'éthique et la déontologie judiciaire a déjà attiré et retenu votre attention; il nous accorde généreusement le privilège renouvelé d'apprécier son talent.

Je débute avec cette édition mon aventure au Journal de l'ACJCP et remercie mon coéditeur, le juge Ross Green, pour son accueil chaleureux et le partage sans borne de son expérience.

Dans son éditorial en anglais, le juge Green réfère à mes «many talents and insights»...Je ne sais si j'ai de multiples talents dans le domaine de l'édition mais je m'engage à mettre ceux que j'ai à profit pour que le Journal continue de réunir autour de thèmes pertinents tous les juges canadiens de juridiction provinciale.

Bonne lecture! ▀

Juge Martine Nolin
Cour du Québec

REMERCIEMENTS

L'Association canadienne des juges des cours provinciales (ACJCP) désire réitérer sa profonde gratitude au ministère de la Justice du Canada pour l'octroi d'un montant de 100 000 \$. En dépit d'énormes contraintes financières, le ministère a de nouveau approuvé la subvention pour l'année financière débutant le 1^{er} avril 2018 et se terminant le 31 mars 2019. Cette somme permettra à l'ACJCP de budgétiser et d'organiser ses activités annuelles. Cette subvention sert à défrayer les coûts des nombreux services de traduction dont la traduction simultanée lors des programmes de formation et la traduction

des divers outils de communication tels le *Journal des juges provinciaux*, les procès-verbaux corporatifs, les services en ligne et les rapports des comités, permettant ainsi à l'ACJCP de remplir son important mandat constitutionnel d'exercer l'ensemble de ses affaires en français et en anglais. Sans l'apport continu de cette aide, la viabilité financière de l'ACJCP serait sérieusement compromise.

L'ACJCP demeure grandement reconnaissante de cette inestimable aide financière.

PRESIDENT'S REPORT

I am delighted to greet all my colleagues from provincial courts throughout Canada. It is an honour to represent you.

Judge Marco LaBrie
Court of Quebec

I would first like to thank Judge Robert Gorin for the exceptional work accomplished during his term as CAPCJ president. I would also like to thank all the executive members who have renewed their terms. Thank you as well to Judge Mayland McKimm who, as is traditional for the outgoing president, is leaving the executive. I wish to express my sincere gratitude to him for his many years of dedication. I would like to thank Judge Sanjeev Anand for joining the executive.

I also wish to thank each member of the Board of Directors for their dedication to the association, and every member of the association's committees for their involvement.

We had the pleasure of presenting the association's annual conference in Montréal. You can read all the reports on the presentations and activities in this journal. The conference was a great success. I would like to thank everyone who took part in organizing it, as well as the 500 judges who attended the conference. No one will ever forget the remarkable performance by the Court of Québec judges at the banquet night performance. For my part, I was honoured to receive from the hands of outgoing president Robert Gorin the *Indigenous talking stick* which the outgoing president passes on each year to the new president. I humbly accept the weighty responsibility that comes with this symbol.

Our work is just beginning. What can we say about the coming year?

Firstly, one of our association's major strengths is being able to count on our various committees. Each of the committees includes members representing every province and territory of Canada.

Space doesn't allow me to present each of these committees; however, I invite you to visit our website to familiarize yourself with the committees and their members.

Allow me to mention some of them: the national education committee, the access to justice committee, the equality and diversity committee, the judicial ethics committee, the judicial independence committee, the Indigenous justice committee, the compensation committee, the committee on the law, the historical project committee and the communications committee. Each of these committees plays an important part in the association's pursuit of its mission and objectives.

The education of judges is one of our association's key objectives. CAPCJ will continue to offer numerous training programs with the assistance of our partners and our national education committee whose members represent all the provinces and territories of Canada. We will also work to improve existing programs.

In addition, CAPCJ will continue to promote and defend judicial independence in Canada.

We are particularly familiar with the too numerous court actions in a number of Canadian locations with respect to the compensation process for judges. Unfortunately it would take too long to list all of these cases because there are so many of them.

Every year, there always seem to be new legal disputes concerning judges' remuneration somewhere in Canada. It's dismaying.

Fortunately, our association is fortunate to rely on a compensation committee that is both dynamic and effective, made up of members representing every association of provincially-appointed judges in Canada.

There is no doubt that every battle waged in a province with respect to judges' remuneration has a direct impact everywhere else in Canada. And as you know, in this, as in many other areas, unity is strength.

We have to keep in mind that since the Supreme Court of Canada rendered its decision in the *Bodner* case, the number of court challenges between judges' associations and provincial governments has increased continuously, while the Supreme Court wanted to set rules that would allow a reduction in cases. The process unfortunately has had the opposite effect.

As you know, all of these legal actions are intrinsically tied to judicial independence.

CAPCJ will follow the situation closely in every Canadian province and territory.

Numerous challenges await us. But CAPCJ has the depth we need to stand up vigorously for judicial independence, thanks to a true coalition of active forces in every region of the country.

Long live judicial independence in Canada!

Long live CAPCJ! ▲



Juge Marco LaBrie
Cour du Québec

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Il me fait plaisir de saluer toutes et tous mes collègues des cours provinciales de partout au Canada. C'est un honneur de vous représenter.

Je tiens d'abord à remercier le juge Robert Gorin, pour le travail exceptionnel accompli durant son mandat à titre de président de l'ACJCP. Je tiens aussi à remercier les membres de l'exécutif qui ont tous renouvelé leurs mandats. Je remercie également le juge Mayland McKimm qui, comme le veut la tradition pour le président sortant, quitte la table de l'exécutif. Je tiens à lui exprimer toute ma gratitude pour son dévouement depuis de nombreuses années. Je remercie le juge Sanjeev Anand, de rejoindre l'exécutif.

Je remercie chaque membre du Conseil d'administration pour leur dévouement pour l'association, et je remercie chaque membre de chacun des comités de l'association pour leur implication.

Nous avons eu le plaisir de présenter le colloque annuel de l'association à Montréal. Vous pouvez lire dans ce journal tous les comptes rendus des conférences et des activités. Ce colloque a été un grand succès. Je tiens à remercier toutes les personnes ayant participé à l'organisation. Je tiens également à remercier les 500 juges ayant assisté à ce colloque. Personne ne pourra oublier la performance remarquable des juges de la Cour du Québec lors du spectacle de la soirée du banquet. Pour ma part, j'ai eu l'honneur de recevoir, des mains du président sortant le juge Robert Gorin, le *bâton autochtone de la parole* qui est transmis, chaque année, du président sortant au nouveau président. J'accepte avec humilité la lourde responsabilité qui accompagne ce symbole.

Le travail commence à peine. Que peut-on dire de l'année qui commence.

D'abord, une des grandes forces de notre association, c'est de pouvoir compter sur les différents comités de notre association. Chacun de ces comités compte des membres représentant chacune des provinces et territoires au Canada.

L'espace ne permet pas de vous présenter chacun de ces comités. Je vous invite cependant à visiter notre site internet afin de connaître ces comités et leurs membres.

Permettez-moi de vous en mentionner quelques-uns: le comité national sur la formation; le comité sur l'accès à la justice; le comité sur l'égalité et la diversité; le comité sur l'éthique judiciaire; le comité sur l'indépendance judiciaire; le comité sur la justice autochtone; le comité sur la rémunération; le comité sur le droit; le comité sur le projet historique; le comité sur les communications. Chacun de ces comités est important pour que l'association poursuive sa mission et ses objectifs.

La formation des juges est un des objectifs importants de notre association. L'ACJCP continuera d'offrir nos nombreux programmes de formation avec l'aide de nos partenaires et de notre comité national sur la formation dont les membres représentent toutes les provinces et territoires au Canada. Nous travaillerons même à améliorer les programmes existants.

De plus, l'ACJCP continuera de promouvoir et de défendre l'indépendance judiciaire au Canada.

Nous connaissons notamment les trop nombreux litiges judiciaires à plusieurs endroits au Canada concernant le processus de rémunération des juges. Il est devenu malheureusement trop long de faire l'énumération de tous ces litiges tant ils sont nombreux.

Il semble y avoir toujours de nouveaux litiges concernant la rémunération des juges chaque année quelque part au Canada. C'est consternant.

Heureusement, notre association a la chance de compter sur un comité sur la rémunération à la fois dynamique et efficace, composé de membres représentant chacune des associations de juges de nomination provinciales au Canada.

Il n'y a aucun doute que chaque bataille menée dans une province concernant le sujet de la rémunération des juges, a un impact direct partout ailleurs au Canada. Et comme vous le savez, dans ce domaine, comme dans bien d'autres, l'union fait la force.

Il faut garder à l'esprit que, depuis que la Cour suprême du Canada a rendu sa décision dans l'arrêt *Bodnar*, le nombre des litiges judiciaires entre les associations de juges et les gouvernements provinciaux n'a cessé d'augmenter alors que la Cour suprême voulait établir des règles permettant de réduire les litiges. Le résultat du processus a malheureusement eu l'effet inverse.

Comme vous le savez, tous ces litiges sont intrinsèquement reliés à l'indépendance judiciaire.

L'ACJCP suivra de près la situation dans chaque province et territoire au Canada.

De nombreux défis nous attendent. Mais l'ACJCP a la profondeur qu'il faut, grâce à une véritable coalition des forces vives de toutes les régions du pays, afin de défendre l'indépendance judiciaire avec vigueur.

Vive l'indépendance judiciaire au Canada !

Vive l'ACJCP ! ▀

PAST PRESIDENT'S REPORT

Judge Robert Gorin
Territorial Court of the
Northwest Territories

Since our spring meetings in Montreal, I have had the pleasure of attending a number of conferences and educational programs that have been put on or contributed to by our member associations. In May of this year I attended Nova Scotia's conference in Ingonish on Cape Breton, and in June I attended the St. Andrews Lectures and New Brunswick conference. In September, I was the guest of the American Judges Association at its annual conference in Lihue, Hawaii. Finally, in October, I was able to attend both the Alberta Conference in Banff and the Saskatchewan Conference in Saskatoon.

Earlier in my term, I attended the conferences of Quebec, British Columbia and Quebec. I am able to say without any hesitation, that the educational programs put on by our various associations has been outstanding in calibre and practicality. I was also very impressed with the judges whom I met throughout my travels. The collegiality exhibited by the members of all the provincial associations I have had the privilege to engage with has been exemplary.

Following the Spring Board meeting in Montreal, the executive met with the Minister of Justice in Ottawa and discussed a wide range of topics. We thanked the Minister for the obvious confidence that has been placed in our courts in the pending legislation, which will increase the penal limits on summary conviction offences and limit the offences where preliminary inquiries are available. Both of these changes have the potential to greatly increase our caseload. We also discussed the need for provincial/territorial courts to be able to continue accessing high quality educational programs.

We then met with Justice Suzanne Côté of the Supreme Court of Canada and discussed a number of issues. Justice Cote was very interested in how the Supreme Court's decisions in *Jordan* and *Cody* have affected the provincial/territorial courts. In listening to my colleagues, it was interesting to note the differences in the impact between the various provinces and territories.

The Indigenous Justice Committee is now a full standing committee of CAPCJ. Almost all of the members of the committee are indigenous. The objectives of the committee can be found on the CAPCJ website. The committee is already very active on a number of fronts including the production of a practical guide on following the principles set out by the Supreme Court of Canada in *Gladue* and *Ipeelee*. Although Judge Melanie Roy of the Court of Quebec has stepped down as the chairperson for the Equality and Diversity Committee, she remains on as chairperson for the Indigenous Justice Committee.

I have appointed Judge Kael McKenzie of the Manitoba Provincial Court to chair the Equality and Diversity Committee. Kael is eminently qualified to take on this role. During his entire career he has displayed devotion to the principles of equality and diversity. Since being appointed on an interim basis a number of months ago, Kael has already shown an enthusiasm and work ethic that bodes well for the committee. It is for that reason he has since been appointed a full chair.

We have lost Judge Denise LeBlanc, the co-editor of *The Provincial Judges' Journal* and formerly of the Provincial Court of New Brunswick to the Court of Queen's Bench. In her short time with the Journal, Denise showed a great deal of energy. Denise also oversaw the New Brunswick Provincial Court's French language program held in Caraquet each spring and fall. She will be greatly missed by the organization, and her fellow *Journal* co-editor, Ross Green. In her place as co-editor I have appointed Martine Nolin, of the Court of Quebec's Youth Division in Montreal. Martine has already done an excellent job in filling the vacuum left by Denise's departure.

After many years of service, Judge Christine Harapiak of the Manitoba Provincial Court has stepped down as chair of the Judicial Ethics Committee and member of the Ethics Advisory Council. Christine has made a strong contribution to CAPCJ in a number of ways. She was instrumental in the creation of the Ethics Advisory Council. She has also been at the forefront of ethical issues including the need for ethical



Past presidents of CAPCJ

Seated are Judge Robert Gorin and Judge Lee Ann Martin, and standing left to right: Judges Irwin Lampert, John Guy, Mayland McKimm and Nancy Orr, Justice Russ Otter (past executive director) and Judge David Walker.

Autrefois présidents de l'ACJCP

À l'arrière: les juges Robert Gorin et Lee Ann Martin,

Debout de gauche à droites: les juges Irwin Lampert, John Guy, Mayland McKimm and Nancy Orr, Russ Otter (autrefois directeur exécutif) et David Walker.

Finally, we suggested that in order for provincial/territorial courts to properly address *Gladue* and *Ipeelee* as well as the Truth and Reconciliation Commission's applicable calls to action, we need to possess commensurate judicial discretion.

Continued on page 10 ►



Juge Robert Gorin
Cour territoriale
des Territoires du
Nord-Ouest

RAPPORT DU PRÉSIDENT SORTANT

Depuis notre réunion du printemps à Montréal, j'ai eu le plaisir d'assister à un certain nombre de congrès et de programmes de formation organisés ou supportés par nos associations membres. En mai dernier, j'ai assisté au Congrès de la Nouvelle-Écosse à Ingonish au Cap-Breton et, en juin, j'ai assisté aux conférences de St. Andrews et au congrès du Nouveau-Brunswick. En septembre, j'ai été invité par l'association des juges américains à participer à leur congrès annuel à Lihue, à Hawaii. Enfin, en octobre, j'ai pu assister à la fois au Congrès de l'Alberta à Banff et au Congrès de la Saskatchewan à Saskatoon.

Plus tôt au cours de mon mandat, j'ai assisté aux congrès du Québec et de la Colombie-Britannique. Je peux dire sans aucune hésitation que les programmes éducatifs proposés par nos différentes associations ont été d'une qualité et d'une pertinence exceptionnelles. J'ai également été très impressionné par les juges que j'ai rencontrés au cours de mes déplacements. L'esprit de collégialité manifesté par les membres de toutes les associations provinciales avec lesquels j'ai eu le privilège de m'entretenir a été exemplaire.

À la suite de la réunion printanière du Conseil d'administration à Montréal, le Bureau de direction a rencontré le ministre de la Justice à Ottawa et a discuté d'un vaste éventail de sujets. Nous avons remercié le ministre de la confiance évidente accordée à nos tribunaux dans le cadre de la législation à venir, qui va augmenter les peines maximales applicables aux infractions punissables par procédure sommaire et limiter le nombre des infractions pouvant faire l'objet d'enquêtes préliminaires. Ces deux changements pourraient augmenter considérablement notre charge de travail. Nous avons également discuté de la nécessité pour les juges provinciaux et territoriaux d'avoir toujours accès à des programmes de formation de haute qualité. Enfin, nous avons suggéré que, pour que les cours provinciales et territoriales puissent respecter l'esprit des décisions *Gladue* et *Ipeelee*, ainsi que les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, nous devons disposer d'un pouvoir judiciaire discrétionnaire proportionné.

Nous avons ensuite rencontré la juge Suzanne Côté de la Cour suprême du Canada et discuté d'un certain nombre de questions. La juge Côté s'est beaucoup intéressée à l'impact des décisions de la Cour suprême dans les affaires *Jordan* et *Cody* sur les cours provinciales et territoriales. En écoutant mes collègues, il était intéressant de noter des impacts différents d'une province ou d'un territoire à un autre.

Le Comité sur les peuples indigènes et les cours est maintenant un comité permanent à part entière de l'ACJCP. Presque tous les membres du comité sont autochtones. Les objectifs du comité peuvent être consultés sur le site Web de l'ACJCP. Le comité est déjà très actif sur plusieurs fronts, notamment la production d'un guide pratique sur le respect des principes énoncés par la Cour suprême du Canada dans les décisions *Gladue* et *Ipeelee*. Bien que la juge Melanie Roy de la Cour du Québec ait quitté la présidence du Comité sur l'égalité et la diversité, elle demeure présidente du Comité sur les peuples indigènes et les cours.

J'ai nommé le juge Kael McKenzie, de la Cour provinciale du Manitoba, à la présidence du Comité sur l'égalité et la diversité. Kael est éminemment qualifié pour exercer ce rôle. Tout au long de sa carrière, il a manifesté son engagement profond envers les principes d'égalité et de diversité. Depuis sa nomination par intérim il y a quelques mois, Kael a déjà fait preuve d'un enthousiasme et d'une éthique professionnelle de très bon augure pour ce comité. C'est pour cette raison qu'il a été nommé depuis président à part entière.

Nous avons perdu la juge Denise LeBlanc, corédactrice du *Journal des juges provinciaux* et anciennement juge de la Cour provinciale du Nouveau-Brunswick au profit de la Cour du Banc de la Reine. Durant la courte période où elle a travaillé pour le *Journal*, Denise a déployé beaucoup d'énergie. Elle a également supervisé le programme de formation en langue française de la Cour provinciale du Nouveau-Brunswick, qui se tient à Caraquet au printemps et à l'automne de chaque année. Notre organisation, ainsi que son homologue corédacteur du *Journal*, Ross Green, vont beaucoup la regretter. Pour la remplacer au poste de corédacteur, j'ai nommé Martine Nolin, de la Cour du Québec, chambre jeunesse de Montréal. Martine a déjà accompli un excellent travail en vue de combler le vide laissé par le départ de Denise.

Après de nombreuses années de service, la juge Christine Harapiak de la Cour provinciale du Manitoba a quitté ses fonctions de présidente du Comité sur la déontologie judiciaire et de membre du Conseil consultatif sur la déontologie. Christine a beaucoup contribué à l'ACJCP à bien des égards. Elle a joué un rôle déterminant dans la création du Conseil consultatif sur la déontologie. Elle a également été à l'avant-garde des questions éthiques, notamment la nécessité de directives éthiques particulières concernant l'usage des médias sociaux. Au poste de présidente du Comité sur la déontologie judiciaire, j'ai nommé à sa place la juge Lisa Mrozinski de la Colombie-Britannique. Lisa est impliquée dans l'ACJCP depuis bon nombre d'années, à la fois à titre de directrice et de membre de comité. Je n'ai aucun doute qu'elle sera une digne successeuse de Christine dans ses nouvelles fonctions.

Le juge Larry Anderson a quitté ses fonctions de président du Comité sur le droit. Larry a fait un excellent travail à ce titre au cours des dernières années et nous sommes sincèrement désolés de le voir partir. Larry a été remplacé par le juge Josh Hawkes, récemment nommé à la Cour provinciale de l'Alberta et ancien procureur à la division d'appel du Bureau

Suite à la page 10 ►

PAST PRESIDENT'S REPORT

► *Continued from page 8*

guidelines specific to the use of social media. In her place as chair of the Judicial Ethics Committee, I have appointed Judge Lisa Mrozinski of British Columbia. Lisa has been involved in CAPCJ for a number of years, both as a director and committee member. I have no doubt that she will be a worthy successor to Christine in her new role.

Judge Larry Anderson has stepped down as the chairperson of the Committee on the Law. Larry has done an excellent job in that capacity over the past several years and we are very sorry to see him go. Judge Josh Hawkes, a new appointment to the Alberta Provincial Court and formerly appellate counsel for the Alberta Crown Prosecutor's Office, has replaced Larry. Josh comes highly recommended by both Larry and Alberta's former CAPCJ director, Judge Gary Cornfield.

Judge Mary Kate Harvey has stepped into the newly created role of CAPCJ's website editor and Judge Alan Tufts is now co-website manager along with Judge Gary Cohen.

Judge Lee Ann Martin has recently finished several years as our representative on the National Judicial Institute's board of governors. Lee Ann has represented us capably and diligently during her tenure. In her place Chief Justice Wagner has,

on my recommendation, appointed Judge Sanjeev Anand of Saskatchewan. Sanjeev's credentials for this role are impeccable.

This past year has been very busy not only for myself for all members of both the executive committee and the board of directors as a whole. There have been an unusually high number pressing matters that we have had to deal with. The issues have included the various litigation in which we have been involved in one way or another, proposed revisions to ethical codes which have the potential to effect retired judges, and amendments to the Criminal Code, which may well increase our caseload substantially. I have had the good fortune of being able to consult not only those members but also with other members of the association who have been heavily involved with it in the past.

While we have had a great deal to do, my term as CAPCJ president has been very rewarding. I have found all of the judges with whom I have had contact to possess the highest ethical and professional standards. The experience has been inspirational. ▀

Judge Robert Gorin
Past President, CAPCJ

RAPPORT DU PRÉSIDENT SORTANT

► *Suite de la page 9*

du procureur de la Couronne de l'Alberta. Josh nous a été hautement recommandé par Larry ainsi que par le juge Gary Cornfield, ancien directeur de l'ACJCP pour l'Alberta.

La juge Mary Kate Harvey a assumé le nouveau rôle de rédactrice du site Web de l'ACJCP. Le juge Alan Tufts est désormais cowebmestre aux côtés du juge Gary Cohen.

La juge Lee Ann Martin a récemment achevé un mandat de plusieurs années à titre de représentante au Conseil des gouverneurs de l'Institut national de la magistrature. Lee Ann nous a représentés avec compétence et diligence durant son mandat. À sa place, le juge en chef Wagner a, sur ma recommandation, nommé le juge Sanjeev Anand de la Saskatchewan. Les références de Sanjeev pour ce rôle sont irréprochables.

L'année écoulée a été très occupée, non seulement pour moi, mais aussi pour tous les membres du Bureau de direction et du Conseil d'administration. Nous avons eu à traiter un nombre

inhabituellement élevé d'affaires urgentes. Parmi elles, les divers litiges dans lesquels nous avons été impliqués d'une manière ou d'une autre, les révisions proposées aux codes de déontologie qui sont susceptibles de toucher les juges à la retraite, et les modifications du *Code criminel*, qui pourraient augmenter considérablement notre charge de travail. J'ai eu la chance de pouvoir consulter à ce sujet non seulement les membres du Bureau et du Conseil, mais également d'autres membres de l'association qui y ont largement participé par le passé.

Bien que nous ayons eu beaucoup à faire, mon mandat à la présidence de l'ACJCP a été une expérience très enrichissante. J'ai constaté que tous les juges à qui j'ai eu affaire respectaient de hautes normes éthiques et professionnelles. Cette expérience a vraiment été une source d'inspiration. ▀

Juge Robert Gorin
Président Sortant de l'ACJCP



National Programs Programmes nationaux

2019–2020

To help you with your planning, we are pleased to highlight some of our seminars for 2019 and 2020. For the most up-to-date information on our programs, please visit the NJI's website at nji-inm.ca.

Afin de faciliter votre planification, nous avons le plaisir de vous souligner quelques colloques prévus en 2019 et 2020. Pour l'information la plus récente relative à nos programmes, veuillez consulter le site Web de l'INM à nji-inm.ca.

- **Judging Outside Urban Centres / Juger à l'extérieur des centres urbains**
May 14 – 16, 2019 / Du 14 au 16 mai 2019 B/SI
- **The Art and Craft of Judging: Your “Sophomore Years” / L'art de juger : vos « années charnières »**
June 9 – 14, 2019 / Du 9 au 14 juin 2019 B/SI
- **Evidence Workshop / Atelier sur les éléments de preuve**
July 21 – 26, 2019 / Du 21 au 26 juillet 2019 B/SI
- **Hearing and Deciding *Charter* Issues / Questions relevant de la *Charte* : audition et décision**
November 26 – 29, 2019 / Du 26 au 29 novembre 2019 B/SI
- **Survive and Thrive: Decision-Making and Judicial Productivity Seminar / Survivre et prospérer : pouvoir décisionnel et productivité**
February 4 – 7, 2020 / Du 4 au 7 février 2020 E
- **Family Law Seminar / Colloque sur le droit de la famille**
February 12 – 14, 2020 / Du 12 au 14 février 2020 B/SI
- **Communicating Effectively in Your Courtroom / Communiquer de façon efficace dans votre salle d'audience**
March 4 – 6, 2020 / Du 4 au 6 mars 2020 E
- **Oral Judgments / Rendre jugement séance tenante**
May 27 – 29, 2020 / Du 27 au 29 mai 2020 E

B/SI Bilingual with simultaneous interpretation /
Bilingue avec interprétation simultanée
E English / anglais

Registration Process / Processus d'inscription

To confirm your participation, you must complete the registration form available online. Please follow the internal process within your Court to receive the necessary approval to attend an NJI program. | Pour confirmer votre participation, veuillez remplir le formulaire d'inscription disponible à partir du site Web de l'INM. Veuillez vous assurer de suivre le processus interne de votre cour pour recevoir l'approbation nécessaire pour participer à un programme de l'INM.

TREASURER'S REPORT

Justice
Joseph De Filippis
Ontario Court of Justice

It is my responsibility to manage our financial affairs in accordance with the will of the Board as expressed in the approved budget and other resolutions passed by the Directors. This allows CAPCJ to protect and promote judicial independence for all provincial and territorial judges in Canada. This core mandate is advanced through education programs and assistance to local associations and judges' groups in dealing with other branches of government.

Our commitment to outstanding judicial education is reflected through our contribution to the annual national and regional conferences. Two of those programs, New Judges Education and New Judges Skills, required a doubling of our contribution to accommodate a surge in appointments (in part, a response to the decision of the Supreme Court of Canada in *R v Jordan*). In addition to financial assistance previously provided to the Nova Scotia Association, CAPCJ is currently an intervenor in a reference to the Quebec Court of Appeal. This reference, to be argued in late November 2018, will be heard by a panel of seven judges – a most unusual development that underscores the importance of the issues. The litigation in Nova Scotia and Quebec could have significant ramifications for provincial and territorial judges throughout Canada.

The budget for CAPCJ is analyzed and approved each year at our Spring Meeting by the Board of Directors. I can report that the budgetary process is unfolding as expected. The detailed financial documents were reviewed by the Board at our Fall Meeting and also provided to all provincial and territorial judges who attended the Annual General Meeting.

Other CAPCJ members may obtain access to this material through their provincial/territorial Director.

I am happy to note that our financial situation has been made more stable by two measures: The increase in membership dues and a five-year commitment by the federal government with respect to an annual grant historically provided to us. The grant amounts to \$100,000 each year and is primarily used for translation services at our education programs and the governance of our organization. As such, we function as a national and bilingual organization. We are grateful to the federal Minister of Justice for this much needed assistance.

The increase in membership dues was supported by provincial and territorial associations and judges' groups, reflecting, I suggest, their confidence in the important work undertaken by CPACJ. The Board of Directors recently approved my recommendation that 50% of the revenue from the increase in dues be added to the Judicial Independence Reserve. This fund is dedicated to fulfilling our core mandate as described above.

The Executive, Directors, and Committee Chairs volunteer their time in serving this organization. It is a pleasure to work with them. ▀



Juge Joseph De Filippis
Cour de justice
de l'Ontario

RAPPORT DU TRÉSORIER

À titre de trésorier, je suis responsable de gérer nos finances conformément au budget approuvé par le conseil d'administration et les résolutions adoptées par les directeurs. Cela permet à l'ACJCP de protéger et de promouvoir l'indépendance judiciaire pour tous les juges provinciaux et territoriaux du Canada. Cette mission fondamentale se traduit par la mise en place de programmes de formation et par l'aide apportée aux associations locales et aux groupes de juges dans leurs relations avec les autres branches du gouvernement.

Notre engagement envers une formation de qualité se reflète dans l'aide apportée aux conférences régionales et nationales. Deux de ces programmes, le Programme de formation des nouveaux juges et le Programme de développement professionnel, requièrent de doubler notre contribution afin de répondre au grand nombre de nominations (conséquence, en partie, de la décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire *R. c. Jordan*). En plus de l'aide financière accordée à l'Association de Nouvelle-Écosse, l'ACJCP agit actuellement comme intervenante dans le cadre d'un renvoi devant la Cour d'appel du Québec. Ce renvoi sera entendu à la fin du mois de novembre 2018 par un banc de sept juges, une circonstance extraordinaire qui témoigne de l'importance des enjeux. Les litiges en cours en Nouvelle-Écosse et au Québec pourraient engendrer d'importantes répercussions pour l'ensemble des juges provinciaux et territoriaux à travers le Canada.

Le budget de l'ACJCP est analysé et approuvé chaque année par le conseil d'administration lors de notre rencontre du printemps. Je peux vous assurer que le processus budgétaire se déroule de manière conforme. Les documents financiers détaillés sont révisés par le conseil lors de notre congrès qui se tient annuellement à l'automne et sont fournis à tous les juges provinciaux et territoriaux présents lors de l'Assemblée générale annuelle. Les autres membres de l'ACJCP peuvent en obtenir copie en s'adressant à leur directeur provincial/

territorial.

Je suis heureux de constater que notre situation financière a atteint une meilleure stabilité grâce à deux mesures : l'augmentation du montant des cotisations et l'engagement du gouvernement fédéral de maintenir pour les cinq prochaines années notre subvention. Ce montant de 100,000\$ accordé chaque année est consacré principalement aux services de traduction de nos programmes de formation ainsi qu'à la gouvernance de notre association. Ainsi, nous pouvons opérer en tant qu'organisation nationale et bilingue. Nous sommes reconnaissants envers le Ministère de la Justice du Canada pour cette aide précieuse.

L'augmentation du montant des cotisations a reçu l'appui des associations provinciales et territoriales ainsi que des groupes de juges, ce qui témoigne, à mon avis, d'une confiance dans le rôle important que joue l'ACJCP. Le conseil d'administration a récemment approuvé ma recommandation à l'effet que 50% des revenus provenant de cette augmentation soient ajoutés au fonds de réserve pour l'indépendance judiciaire. Ce fonds est dédié à notre mission fondamentale telle que décrite plus haut.

Le conseil d'administration, les directeurs et les présidents des différents comités donnent de leur temps pour servir notre organisation. C'est un immense plaisir de travailler à leurs côtés. ▀

SECRETARY'S REPORT

2018 FALL BOARD MEETING

Justice Karen L. Lische
Ontario Court of Justice

During my year as Secretary of CAPCJ, I have learned a great deal about judicial independence. I have met colleagues from coast to coast and I have visited beautiful locations within Canada.

CAPCJ is dedicated to educating its members, promoting judicial independence and encouraging communication in both French and English. I ask that newly appointed Judges consider becoming actively involved with CAPCJ. It is truly a fascinating organization.

Recently, CAPCJ and the Court of Quebec hosted a conference in Montréal. The conference theme was judicial ethics. As expected, it was a success. The conference was informative, the material was presented in a dynamic way and in both official languages through simultaneous translation. The CAPCJ Executive and Directors met on November 13 and 14, 2018. The Annual General Assembly was held on Saturday, November 17th, 2018 in Montréal. Judge Odette Perron was awarded the CAPCJ Medal and Judge Elizabeth Corte received the CAPCJ Justice Award. Both Judge Perron and Judge Corte were recognized for their considerable contributions to CAPCJ and its membership.

The future meeting dates for the CAPCJ board are as follows:

- ▶ December 13, 2018 Executive;
- ▶ January 24, 2019 Executive & Directors;
- ▶ February 7, 2019 Executive;
- ▶ March 7, 2019 Executive & Directors;
- ▶ April 6-7, 2019 Spring Board Meetings in Montréal;

- ▶ May 16, 2019 Executive;
- ▶ June 20, 2019 Executive & Directors;
- ▶ July 18, 2019 Executive;
- ▶ September 5, 2019 Executive & Directors.

The Fall Conference and Annual General Assembly in 2019 will be in Banff, Alberta from October 2nd to 5th. In 2020, Halifax Nova Scotia will be the host while in 2021 we are in Saskatchewan.

A special thanks to former CAPCJ Secretary Judge Jacques Nadeau, Québec CAPCJ Director Judge Béatrice Clément and Associate Chief Judge for the Municipal Court of Québec, Judge Claudie Bélanger, for hosting the representatives of the Kenya High Commission on June 29, 2018 in Montréal.

I wish to take this opportunity to thank my colleagues in the Ontario Court of Justice. Their continued support enables me to fulfill my duties as CAPCJ Secretary.

Lastly, 2018 marks the end of Justice Russell Otter's outstanding judicial career. Justice Otter, thank you for all that you have done for this association and its members. We wish you all the best with your well-deserved retirement. ▀

Karen L. Lische, Secretary CAPCJ



CAPCJ executive for 2017-2018

Seated are Justice Karen Lische, Judge Robert Gorin and back row left to right, Justice Joe De Filippis, Judge Marco Labrie, Judge Danielle Dalton, Judge Mayland McKimm and Judge Theodore Tax.

L'exécutif de l'ACJCP pour 2017-2018

Assis: les juges Karen Lische, Robert Gorin

À l'arrière de gauche à droite: les juges Joe De Filippis, Marco Labrie, Danielle Dalton, Mayland McKimm et Theodore Tax.



Juge Karen L. Lische
Cour de justice
de l'Ontario

RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE

RÉUNION AUTOMNALE 2018 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mon expérience en tant que secrétaire de l'ACJCP au cours de la dernière année m'a beaucoup appris sur l'indépendance judiciaire. J'ai rencontré des collègues d'un océan à l'autre et j'ai visité de magnifiques endroits au Canada.

L'ACJCP se consacre à la formation de ses membres, à la promotion de l'indépendance judiciaire et à la promotion de la communication en français et en anglais. J'encourage les juges nouvellement nommés à participer activement à l'ACJCP. C'est réellement un organisme fascinant.

Récemment, l'ACJCP et la Cour du Québec ont organisé un congrès à Montréal sur le thème de la déontologie judiciaire. Comme prévu, ce fut un succès. Le congrès a été instructif et le matériel a été présenté de façon dynamique et dans les deux langues officielles grâce à la traduction simultanée. Le Bureau de direction et les directeurs de l'ACJCP se sont réunis les 13 et 14 novembre 2018. L'Assemblée générale annuelle a eu lieu le samedi 17 novembre 2018 à Montréal. La juge Odette Perron a reçu la médaille de l'ACJCP et la juge Elizabeth Corte a reçu le Prix de la justice de l'ACJCP. La juge Perron et la juge Corte ont été reconnues pour leurs contributions considérables à l'ACJCP et à ses membres.

Voici les dates des prochaines réunions du Conseil de l'ACJCP :

- ▶ Le 13 décembre 2018 - Bureau de direction
- ▶ Le 24 janvier 2019 - Bureau de direction et directeurs
- ▶ Le 7 février 2019 - Bureau de direction
- ▶ Le 7 mars 2019 - Bureau de direction et directeurs
- ▶ Les 6 et 7 avril 2019 - Réunions printanières du conseil d'administration à Montréal

- ▶ Le 16 mai 2019 - Bureau de direction
- ▶ Le 20 juin 2019 - Bureau de direction et directeurs
- ▶ Le 18 juillet 2019 - Bureau de direction
- ▶ Le 5 septembre 2019 - Bureau de direction et directeurs

Le congrès automnal et l'Assemblée générale annuelle de 2019 se tiendront à Banff, en Alberta, du 2 au 5 octobre. En 2020, le congrès aura lieu à Halifax, en Nouvelle-Écosse, et en 2021, nous serons en Saskatchewan.

J'aimerais remercier tout particulièrement le juge Jacques Nadeau, ancien secrétaire de l'ACJCP, la juge Béatrice Clément, directrice pour le Québec, et la juge Claudie Bélanger, juge en chef adjointe de la Cour du Québec responsable des cours municipales, d'avoir accueilli les représentants du haut-commissariat du Kenya le 29 juin 2018, à Montréal.

J'aimerais également remercier mes collègues de la Cour de justice de l'Ontario. Leur soutien continu me permet de remplir mes fonctions de secrétaire de l'ACJCP.

Enfin, 2018 marque la fin de la carrière judiciaire exceptionnelle du juge Russell Otter. Juge Otter, merci pour tout ce que vous avez fait pour notre association et ses membres. Nos meilleurs souhaits pour votre retraite bien méritée. ▲

Karen L. Lische, Secrétaire de l'ACJCP



CAPJ executive for 2018-2019

Front row Justice Karen Lische, and Judges Robert Gorin and Danielle Dalton, and back row left to right Judges Sanjeev Anand, Theodore Tax and Marco LaBrie and Justice Joe De Filippis.

L'exécutif de l'ACJCP 2018-2019

Assis de gauche à droite: les juges Karen Lische, Robert Gorin et Danielle Dalton

À l'arrière de gauche à droite: les juges Sanjeev Anand, Theodore Tax and Marco LaBrie et Joe De Filippis.

REPORT FROM THE NATIONAL EDUCATION COMMITTEE

Justice Katherine
McLeod
Ontario Court of Justice

We are pleased to provide the annual report to the Board of Directors of CAPCJ. As you know, I was asked to become Chairperson of the NEC in December of last year and “recruited” Judge Rob Finlayson, the outgoing chairperson, to work as the nominal Vice-Chairperson, *defacto* the Co-Chairperson.

The remaining members of the NEC comprise Chairperson of the New Judges Education Program (“Bromont”), Chairperson of the Prairie Provinces and Territories Education Program, Chairperson of the Atlantic Education Program, Co-Chairpersons of the Family and Civil Law Education Program and all of the Provincial/Territorial Education Chairpersons. Each of the Chairpersons will be preparing a report to CAPCJ, and I thank them all and acknowledge their commitment to judicial education.

As you know CAPCJ has a long-held commitment to education in furtherance of Section 2.4 of the constitution: to play a role in determining and implementing policy for the continuing education of the judges and the work of the NJI. 2018 has been a monumental year in education for CAPCJ, both in terms of financial commitment and of manpower. An influx of new appointments nationwide led to an unprecedented demand and need for our new judges programs to step up and equip all of the new appointees with the knowledge and skills necessary to excel in their new positions.

Needless to say the CAPCJ Executive stepped up and in April, 2018 in Montreal, approved the following grants for education programs and attendances:

New Judges Bromont:	\$35,000
New Judges Niagara	\$20,000 (two programs: June & November)
Atlantic Provinces	\$10,000
Prairie & Territories (Writing Seminar)	\$10,000
Biennial Provincial Ed. Chairs	\$5,000

Budget 2018-2019

The Education Budget was approved at the Board Meeting in April 2018. It reflects the additional cost for the second program in Niagara and continues CAPCJ’s commitment to education across the country.

New Judges Program at Bromont

This program has traditionally hosted approximately 60 participants, in 2018 there were 120 participants. Congratulations to Judge Thierry Nadon, from the Court of Quebec, and his team of organizers. Judge Nadon has handed the torch to Judge Danielle Cote who is already working on a draft of the April 2019 program when numbers are expected to return to 60 judges. The funding for Bromont, provided by CAPCJ, permits for translation of materials, interpretation of all of the presentations, and accompanying operating costs.

New Judges Program at Niagara on the Lake

This is an intensive skills-based program, which receives core funding from CAPCJ, NJI and the Ontario court of Justice. Traditionally participants have numbered no more than 42. However, in 2018 because of the influx of new appointments, and the need for intensive small group work, two programs were held: one in June and one in November. At each of these programs, there were/are expected to be 48 participants.

Both myself and Judge Finlayson are long-time members of the Planning Committee. Prior to the program’s commencement on November 18th (its 15th iteration) all members of the planning committee and long-time facilitators will take part in a day long review session of the program in an effort to ensure continued relevance of all of its sessions.

Atlantic Provinces

A full report on the Atlantic Education Conference held in September has been provided to CAPCJ by Judge David Orr.

Continued on page 18 ►



Juge Katherine McLeod
Cour de justice de
l'Ontario

RAPPORT DU COMITÉ NATIONAL DE FORMATION (CNF)

Nous sommes fiers de présenter notre rapport annuel au comité de direction de l'ACJCP. C'est en décembre l'an dernier que l'on m'a proposé d'occuper le poste de présidente du CNF. J'ai alors « recruté » le juge Rob Finlayson, le président sortant, afin qu'il demeure à titre de vice-président, le coprésident *de facto*.

Le président du Programme de formation des nouveaux juges (« Bromont »), le président du Programme de formation des Prairies et Territoires, le président du Programme de formation des provinces de l'Atlantique, les coprésidents du Programme de formation en droit civil et familial ainsi que les présidents des comités de formation provinciaux et territoriaux, font également partie du CNF. Chaque président prépare un rapport qui est soumis à l'ACJCP; je tiens à remercier chacun d'entre eux et à souligner leur engagement envers la formation judiciaire.

L'ACJCP fait preuve d'un engagement de longue date à l'égard de la formation, comme en témoigne l'objectif inscrit à l'article 2.4 de notre Constitution : « Assumer un rôle de premier plan dans la détermination et la mise en œuvre de politiques visant la formation continue des juges, et dans le cadre des initiatives de l'Institut national de la magistrature. » L'année 2018 s'est avérée une année remarquable pour l'ACJCP en matière de formation, tant au niveau du financement que des effectifs. Une augmentation du nombre de nominations à travers le Canada a généré une demande et des besoins sans précédent pour nos programmes. Des activités accrues pour outiller les nouveaux juges, en leur apportant les connaissances et les compétences nécessaires pour exceller dans leurs nouvelles fonctions, étaient nécessaires.

Inutile d'ajouter que le comité exécutif de l'ACJCP a répondu à l'appel; en avril 2018, à Montréal, l'octroi des montants suivants, pour la participation et les programmes de formation, a été approuvé :

Programme de formation des nouveaux juges de Bromont :	35 000 \$
Programme de développement professionnel de Niagara :	20 000 \$ (deux programmes : juin et novembre)
Programme des provinces de l'Atlantique :	10 000 \$
Programme des Prairies et Territoires (séminaire de rédaction) :	10 000 \$
Rencontre biennale des présidents des comités de formation :	5 000 \$

Budget 2018-2019

Le budget 2018-2019 dédié tient compte de l'augmentation des coûts reliés au deuxième programme présenté à Niagara et de l'engagement continu de l'ACJCP envers la formation à travers le pays.

Programme de formation des nouveaux juges de Bromont

Ce programme accueille traditionnellement environ 60 participants; en 2018, ils étaient 120. Félicitations au juge Thiery Nadon de la Cour du Québec et à son équipe, pour leurs compétences organisationnelles. Le juge Nadon a remis le flambeau à la juge Danielle Côté, qui travaille actuellement à la préparation de l'édition d'avril 2019 pour laquelle on prévoit un retour à la normale avec 60 participants. Le financement de ce programme de formation par l'ACJCP permet de fournir du matériel dans les deux langues, la traduction de toutes les présentations et de pourvoir aux coûts afférents.

Programme de développement professionnel pour les nouveaux juges de Niagara

Il s'agit d'une formation intensive axée sur les compétences professionnelles, principalement financée par l'ACJCP, l'INM et la Cour de Justice de l'Ontario. En général, le nombre de participants se limite à 42. Cependant, en 2018, en raison du nombre élevé de nominations et de la nécessité d'avoir des groupes de travail intensif restreints, deux programmes ont été offerts : un en juin et l'autre en novembre. Chacun de ces programmes a accueilli 48 participants.

Depuis plusieurs années, le juge Finlayson et moi-même faisons partie du comité de planification. Avant le début de la 15^e édition du programme prévu le 18 novembre, tous les membres du comité de planification et les facilitateurs de longue date ont pris part à une journée de révision du programme, afin de s'assurer de la pertinence de chacune des sessions.

Suite à la page 19 ►

REPORT FROM THE NATIONAL EDUCATION COMMITTEE

► *Continued from page 16*

Prairie Provinces & Territories Education Programme

A full report on the two-day writing program held in June has been provided to CAPCJ by Chief Judge Christine Gagnon.

Provincial Education Chairpersons' Training Program

This program, hosted by the NJI, is traditionally held every two years in Ottawa on even years, however due to the sheer number of education programs in 2018, it has been postponed until February of 2019.

The education session held over two days has many objectives: primarily to allow for a training of the trainers (i.e. present and future education chairpersons) in approaching the planning and development of skills-based education for judges, the introduction of the many areas of support that the NJI offers, a meeting for the chairs to gather and exchange ideas. The Chief Judicial Officer of the NJI Justice Adele Kent, Jillian Boyd, Judge Finlayson and myself are involved in the planning of this session.

CAPCJ/NJI LIAISON

While we work very closely with the NJI on a micro basis, CAPCJ has been fortunate for the past to have our courts' education interests and needs on a macro level represented at the NJI Board of Governors level. Judge Lee Ann Martin has fulfilled that role since 2013. She has just tendered her resignation and we await the selection of her successor. However, our gratitude must go to Judge Martin for her stalwart persistence in representing us at the Board. Thank you Lee Ann.

I thank all of the Chairpersons and Committees for their work on providing all of us with the knowledge and skills to keep moving forward. ▲

Respectfully submitted

Justice Katherine McLeod

November 2018

RAPPORT DU COMITÉ NATIONAL DE FORMATION (CNF)

► *Suite de la page 17*

Programme de formation des provinces de l'Atlantique

Un rapport complet de la Conférence des provinces de l'Atlantique, qui a eu lieu en septembre, a été présenté à l'ACJCP par le juge David Orr.

Programme de formation des Prairies et Territoires

Un rapport complet de la formation en rédaction de jugement d'une durée de deux jours, qui s'est tenue en juin dernier, a été présenté à l'ACJCP par la juge en chef Christine Gagnon.

Programme de formation à l'intention des présidents des comités provinciaux de formation

Ce programme, sous l'égide de l'INM, est offert généralement à Ottawa à toutes les années paires. Cependant, en raison du grand nombre de programmes de formation offerts cette année, l'édition 2018 a été reportée au mois de février 2019.

La session de deux jours vise plusieurs objectifs : offrir aux formateurs (soit les actuels et futurs présidents des comités de formation) une formation sur la planification et le développement des compétences professionnelles des juges, présenter les diverses plateformes d'aide offertes par l'INM, et finalement, permettre une rencontre entre les présidents afin

de recueillir et d'échanger des informations. La juge Adèle Kent, Chef des affaires judiciaires de l'INM, Jillian Boyd, le juge Finlayson et moi-même, participons à la planification de ce programme.

Le lien ACJCP/INM

Bien que ponctuellement nous travaillons en très étroite collaboration avec l'INM, l'ACJCP a la chance que ses intérêts et ses besoins en matière de formation soient représentés par l'un d'entre nous au sein du Conseil des gouverneurs de l'INM. La juge Lee Ann Martin a assumé ce rôle important depuis 2013. Elle vient de se retirer et nous attendons le choix de son successeur. Nous désirons exprimer notre gratitude au juge Martin pour son assiduité exemplaire à nous représenter auprès du Conseil. Merci Lee Ann.

Je remercie également tous les présidents et les membres des comités de formation pour leur travail assidu dont l'apport de connaissances et de compétences nous permet toujours d'aller de l'avant. ▲

**Respectueusement,
Juge Katherine McLeod
Novembre 2018**

THE CAPCJ MEDAL

Judge Robert Gorin
Territorial Court of the
Northwest Territories

Our first presentation this evening is the CAPCJ Medal. This medal is awarded to judges who have distinguished themselves through their outstanding contribution to CAPCJ. This year, the recipient is Judge Odette Perron from the Court of Quebec.

Odette has been tireless in her work for the association. In 2006, she became the co-editor of the *Judges' Journal*. With the assistance of a number of co-editors, whom she carefully mentored, 18 issues of the *Journal* were produced. The vibrant style and professional quality of the modern version of the *Journal* are largely due to Judge Perron's input.

In 2014 after her retirement from the *Journal*, she became the chairperson of the Judicial Independence and Professional Responsibilities Committee. It was under her direction that this committee was divided into two parts: the Judicial Independence Committee and the Professional Liability Committee which, within its mandate, became the Judicial Ethics Committee. When she chaired these committees, she markedly increased their vitality and utility to the members of this association.

In particular, she has done amazing work in recruiting judges from Quebec and outside of Quebec to become involved and participate in the organization's work and its committees. Her powers of persuasion are formidable. I, like many other judges have learned first hand that when Odette asks you to do a job, it is impossible to say no to her.

Odette has also contributed to other national programs for the education of judges, including the New Judges Basic Skills Program in Niagara-on-the-Lake. I remember her encouraging me as she was my mentor on the program in 2005.

Perhaps Odette's dedication to judges across Canada can best be reflected in the words of Alain Roy, the Director of the Language Education Program for Provincial Court Judges in Caraquet, New Brunswick :

« Odette has been a member of the education team for no less than twelve sessions in Caraquet and since her retirement, she has become even more involved in the sessions by assisting in the preparation of the educational content of the sessions.

Odette has also demonstrated remarkable dedication to her English-speaking colleagues and a great passion for the program. As her efforts are all for the sake of the team, it is the backbone of the legal language program.»

Odette's dedication to the improvement of judging throughout Canada is truly inspirational. Winston Churchill once said : We make a living by what we get, but we make a life by what we give. Odette is living proof of the truth of these words. ▲

Congratulations Odette!



Judge Robert Gorin presenting the CAPCJ Medal for 2018 to Judge Odette Perron.

Présentation de la Médaille 2018 de l'ACJCP à la juge Odette Perron par le juge Robert Gorin

Judge Perron, as well, contributed to CAPCJ in many less tangible ways. Her enthusiasm, generosity, spirit and tireless energy were always evident throughout her involvement with the association. She has welcomed and encouraged all who came into the CAPCJ family.





Juge Robert Gorin
Cour territoriale
des Territoires du
Nord-Ouest

REMISE DE LA MÉDAILLE DE L'ACJCP

Annuellement l'association décerne la médaille de l'ACJCP. Cette médaille est remise aux juges qui se sont distingué(e)s par leur contribution exceptionnelle à l'ACJCP. La récipiendaire 2018 est Odette Perron de la Cour du Québec.

Odette a été un infatigable dynamo dans son implication auprès de l'association.

En 2006, elle devient coéditrice du Journal. Elle a agi comme un mentor dédié auprès de nombreux coéditeurs qui l'ont assistée pour la parution de 18 éditions du Journal. La signature professionnelle et allumée du Journal tel qu'il existe

aujourd'hui est largement attribuable à son immense investissement en temps et en énergie.

En 2014, après sa retraite du Journal, elle est présidente du comité sur l'indépendance judiciaire et les responsabilités professionnelles. C'est sous sa direction que ce comité se scinde en deux : le comité sur l'indépendance judiciaire et le comité sur la déontologie judiciaire.

Sous sa présidence, ces deux comités ont profité d'une importante dose de vitalité et sont devenus indispensables pour les membres de l'association.

De manière moins tangible mais toute aussi porteuse, la juge Perron a contribué aux activités de l'association par son enthousiasme contagieux, son esprit, son énergie et sa générosité sans borne. Avec ces mêmes qualités, elle a accueilli et encouragé tous ceux qui rejoignaient la famille de l'ACJCP.

Elle a recruté et encouragé bon nombre de juges du Québec et des autres provinces à s'impliquer dans les activités et les comités de l'Association. Son pouvoir de persuasion

est formidable. J'ai, comme bien d'autres juges, appris rapidement que lorsqu'Odette demande, c'est impossible de lui dire non.

Odette a contribué à d'autres programmes nationaux en lien avec la formation des juges, notamment le Colloque sur les habiletés à l'intention des nouveaux juges provinciaux et territoriaux nouvellement nommés qui se déroule à Niagara-on-the-Lake.

Elle était mon mentor lors de ma participation à ce colloque en 2005, je me rappelle ses encouragements soutenus.

Son dévouement auprès des juges canadiens ne saurait être mieux exprimé que par ces mots d'Alain Roy, Directeur du programme d'immersion en français langue seconde à l'intention des juges offert à Caraquet au Nouveau-Brunswick :

«Odette a fait partie de l'équipe de formation à Caraquet pendant douze ans et depuis sa retraite elle s'implique encore plus dans l'élaboration du contenu lié au programme.

Odette a aussi démontré un remarquable dévouement envers ses collègues anglophones et une grande passion pour le programme. En autant que l'équipe puisse être concernée, elle représente le pilier du programme de la langue juridique. »

Le dévouement d'Odette pour l'amélioration de l'exercice de la fonction judiciaire à travers le Canada est une véritable source d'inspiration.

Winston Churchill a dit: (traduction) Nous gagnons notre vie grâce à ce que nous obtenons mais nous bâtissons notre vie grâce à ce que nous donnons. «We make a living by what we get, but we make a life by what we give».

Odette est la preuve vivante de ces paroles. ▀

Odette, félicitations.



Judge Odette Perron
Juge Odette Perron

THE 2018 CAPCJ JUSTICE AWARD

Judge Marco LaBrie
Court of Quebec

At its latest annual conference, CAPCJ presented the 2018 Justice Award to a remarkable individual, the Honourable Elizabeth Corte, a Court of Québec judge and a former chief judge of that Court.

The Justice Award is given to a person who has made an exceptional contribution to upholding and promoting judicial independence and the rule of law, whether in Canada or internationally. The award may also be given to a person who has made an outstanding contribution to an initiative that has brought about notable improvements to the judicial system.

At our recent annual conference in Montréal, I had the honour of presenting the 2018 Justice Award to the Honourable Elizabeth Corte at the beginning of the banquet night.

Unfortunately, I cannot present Judge Corte's entire professional history because it would fill every page of this journal. However, the highlights of Judge Corte's career are as follows:



Judge Marco Labrie presents the CAPCJ Justice Award for 2018 to Judge Elizabeth Corte.

Présentation du Mérite 2018 de l'ACJCP à la juge Élisabeth Corte par le juge Marco Labrie

Appointed Court of Québec Judge in 2000, she became associate coordinating judge in Montréal in 2005.

Among other things, she chaired a Court of Québec committee that led to the creation of a Court of Québec in Montréal addiction treatment program which fosters the rehabilitation

and social reintegration of offenders, and contributes to a substantial reduction in the risk of reoffending. Today, the program is unanimously viewed as a major success.

Judge Corte was the judge responsible for the new judges' training program (Bromont) from 2003 to 2008.

She was Chief Judge of the Court of Québec from 2009 to 2016.

She was president of the *Conseil de la magistrature du Québec* between 2009 and 2016.

She chaired the Canadian Council of Chief Judges from 2013 to 2015.

She, along with others, founded the Québec Forum on Access to Civil and Family Justice, of which she served as first president in 2014.

She played an active part in the creation in 2014 of an association of judicial councils of the Francophonie.

Judge Corte has always been passionate about justice throughout her genuinely impressive career. In whatever she has been involved, she has made a lasting impression.

There can be no doubt that Judge Elizabeth Corte has made her mark on the history of the Court of Québec and that her nomination meets every criterion set for the awarding of this prize.

Clearly, she has contributed remarkably to upholding and promoting judicial independence and the rule of law, both in Canada and internationally. Furthermore, she has made an exceptional contribution to numerous initiatives that have helped improve the judicial system in Canada.

Once again, I would like to congratulate the Honourable Elizabeth Corte on being presented with the 2018 Justice Award. ▀





Juge Marco LaBrie
Cour du Québec

PRIX DE LA JUSTICE 2018

Lors de son dernier colloque annuel, l'ACJCP a remis le Prix de la Justice 2018 à une personne remarquable, l'honorable Elizabeth Corte, juge de la Cour du Québec, et ancienne juge en chef de cette Cour.

Le Prix de la Justice est remis à une personne ayant contribué de façon exceptionnelle au maintien et à la promotion de l'indépendance judiciaire et à la règle de droit, que ce soit au Canada ou à l'international. Ce prix peut également être décerné à une personne ayant fourni une contribution exceptionnelle à une initiative ayant entraîné des améliorations notables au système judiciaire.

J'ai eu l'honneur, lors du dernier colloque annuel à Montréal, au début de la soirée du banquet, de remettre le Prix de la Justice 2018 à l'honorable Elizabeth Corte.

Je ne peux malheureusement exposer tout le parcours professionnel de la Juge Corte car nous pourrions remplir toutes les pages de ce journal. Les faits saillants de la carrière de la juge Corte sont les suivants.



Judge Elizabeth Corte
Juge Elizabeth Corte

Nommée juge de la Cour du Québec en l'an 2000, elle devient juge coordonnatrice adjointe à Montréal en 2005.

Elle a notamment présidé un comité de la Cour du Québec ayant conduit à la mise en œuvre d'un programme de traitement de la toxicomanie de la Cour du Québec à Montréal, un programme favorisant la

réadaptation et la réinsertion sociale des contrevenants, et contribuant à la réduction substantielle des risques de récidive. Ce programme est aujourd'hui considéré par tous comme un grand succès.

La juge Corte était la juge responsable du programme de



formation pour les nouveaux juges (Bromont) pour les années 2003 à 2008.

Elle était Juge en chef de la Cour du Québec de 2009 à 2016.

Elle était présidente du Conseil de la magistrature du Québec entre les années 2009 et 2016.

Elle a présidé le Conseil canadien des juges en chef de 2013 à 2015.

Elle a fondé, avec d'autres, le Forum québécois sur l'accès à la justice civile et familiale, dont elle a été la première présidente en 2014.

Elle a participé activement à la création, en 2014, du regroupement des conseils de la magistrature de la francophonie.

La Juge Corte a toujours été passionnée de justice pendant tout son parcours professionnel qui est franchement impressionnant. Partout où la juge Elizabeth Corte s'est impliquée, elle a laissé un souvenir impérissable.

Il ne fait aucun doute que la juge Elizabeth Corte a marqué l'histoire de la Cour du Québec, et que sa candidature rencontre tous les critères établis pour la remise de ce prix.

Elle a manifestement contribué de façon exceptionnelle au maintien et à la promotion de l'indépendance judiciaire et à la règle de droit, tant au Canada qu'au niveau international. De plus, elle a également fourni une contribution exceptionnelle à plusieurs initiatives ayant contribué à améliorer le système judiciaire au Canada.

Je tiens, une fois de plus, à féliciter l'honorable Elizabeth Corte pour ce Prix de la Justice 2018. ▀

Juge Marco LaBrie
Président de l'ACJCP

DEVELOPING AN AWARENESS OF ETHICAL VIGILANCE

Me André Ouimet

Before a distinguished assembly of judges from across Canada, it was with a certain pride that Judges Danielle Côté and Marco Labrie delivered opening remarks to mark the start of the intellectual activities of the 2018 annual judicial conference of both CAPCJ and the Court of Quebec, which dealt with the theme *Ethics and Judicial Conduct*.

To begin, in order to take the full measure of words and concepts, the first speaker Professor Lyse Langlois talked to participants about basic, but essential, concepts of ethics and professional conduct under the evocative title *Ethics: Chiaroscuro*.

Her computer-assisted presentation allowed participants to develop a deeper awareness of “ethical vigilance.” Based on the principle that one must be able to recognize an ethical question in order to provide a response to it, the speaker placed particular emphasis on the need to develop this ethical awareness.

The discussions, fueled by the input of those in attendance, took shape following a brief review by Mr. Ouimet of the values of the judiciary, values recognized internationally in numerous texts, particularly in the Bangalore Principles: *independence, impartiality and integrity*. It is by the yardstick of these values, he said, that a judge’s behaviour will be assessed.

Clearly, the interactive workshop was designed to awaken this ethical awareness by encouraging discussion, thus allowing participants to respond to the various scenarios presented to them. For each case, Judge Leclerc first described a situation that could raise an ethical problem. Then followed a period of sometimes passionate, always animated discussion among participants and an individual vote. In addition, participants could react by sharing their thoughts with the room. For their part, Judges Beauchemin and Galarneau answered questions in a way that fostered



Judges Pierre Dupras and Suzanne Costom, from the Court of Quebec, acting as masters of ceremonies, introduce Ms. Lyse Langlois
Les juges Pierre Dupras et Suzanne Costom de la Cour du Québec, agissant comme maîtres de cérémonies, présentent Madame Lyse Langlois

Building on the explanations supplied by Professor Langlois, work continued in the late morning, this time in a more practical way. The next workshop, entitled *Judicial ethics accessible to all*, led by Judge Martine Leclerc, with the participation of Judges Sophie Beauchemin and Maurice Galarneau, as well as André Ouimet, allowed participants to respond to simulation exercises illustrating ethical dilemmas encountered by judges in their professional and personal life.

discussion, while Mr. Ouimet commented on the results, providing illumination supported by jurisprudence and doctrine.

When the time came for lunch, some participants would have continued the discussion, especially since Judge Leclerc had announced that other situations could not be discussed due to time restraints. In other words, we haven’t yet finished with ethics! ▀



Me André Ouimet

DÉVELOPPER SA VIGILANCE ÉTHIQUE

Devant l'aréopage de juges de tout le Canada, ce n'est pas sans fierté que les juges Danielle Côté et Marco Labrie ont prononcé un mot d'ouverture devant marquer le début des activités intellectuelles du colloque annuel de la magistrature, édition 2018, portant sur le thème *Éthique et Déontologie*.

Afin de prendre la mesure des mots et des concepts, c'est d'abord sous le titre évocateur, *L'éthique: ce clair-obscur*, que la première conférencière, madame Lyse Langlois, a entretenu les participants sur les notions de base, mais néanmoins essentielles de l'éthique et de la déontologie.

Sa présentation assistée par ordinateur a permis de sensibiliser les participants à une « vigilance éthique ». Selon le principe qu'il faut être en mesure de reconnaître une question éthique pour y apporter une réponse, la conférencière a particulièrement insisté sur la nécessité de développer cette conscience éthique.

Les discussions nourries de l'apport des participants ont pu prendre forme après un bref rappel de M. Ouimet des valeurs de la magistrature, valeurs reconnues internationalement dans de nombreux textes, notamment dans les principes de Bangalore: *indépendance, impartialité et intégrité*. C'est à l'aune de ces valeurs, dira-t-il, qu'on évaluera le comportement du juge.

On l'aura compris, l'atelier interactif avait pour but d'éveiller cette conscience éthique en favorisant les échanges, permettant ainsi de répondre à différentes situations proposées aux participants. Pour chacun des cas, la juge Leclerc a d'abord décrit une situation qui pouvait soulever un problème éthique. S'ensuivaient une période de discussions, parfois passionnée, toujours animée, entre les participants et un vote individuel. Les participants pouvaient réagir en outre en partageant leur réflexion avec la salle. De leur côté,



Juge Martine Leclerc



Juge Sophie Beauchemin



Juge Maurice Galarneau

À la faveur des explications fournies par madame Langlois, les travaux se sont poursuivis en avant midi, cette fois de manière plus concrète. Coiffé du titre *L'éthique judiciaire à la portée de tous*, l'atelier suivant, dirigé par la juge Martine Leclerc, auquel ont participé les juges Sophie Beauchemin et Maurice Galarneau ainsi que André Ouimet, a permis aux participants de répondre à des mises en situation mettant en évidence des dilemmes éthiques rencontrés par les juges, dans leur vie professionnelle et personnelle.

les juges Beauchemin et Galarneau répondaient aux questions d'une manière à provoquer la discussion. Quant à M. Ouimet, il commentait les résultats en apportant un éclairage soutenu par la jurisprudence et la doctrine.

Quand l'heure du dîner a sonné, plusieurs auraient poursuivi la discussion. D'autant que la juge Leclerc avait annoncé que d'autres situations ne pourraient être débattues, faute de temps. C'est dire qu'on n'en a pas terminé avec l'éthique... ▀

SELF-REPRESENTED INDIVIDUALS BEFORE THE COURT: THE JUDGE'S OBLIGATIONS

Judge Henri Richard
Associate Chief Judge
for Civil Division, Court
of Québec

I had the pleasure of acting as chairperson of this workshop, during which two renowned speakers offered their point of view on the topic.

First, Professor Emmanuelle Bernheim of the Department of Legal Sciences at the Université du Québec à Montréal gave a talk entitled "The obligation to inform in respect of self-represented litigants: state of Quebec case law and research."

The research presented by Professor Bernheim reveals that self-represented individuals report being anxious about addressing a judge, even when they consider themselves well prepared. This anxiety seems to be linked to the unfamiliar language, procedure and formality, which create a certain distance, since people are unsure how to conduct themselves.

In Québec, Professor Bernheim participated in interviews as part of the Mile End Legal Clinic in 2015 and 2018 and undertook a study of the jurisprudence involving self-represented parties. The difficulty of obtaining information was raised by participants in the study.

People report they could not find or understand information on contestation parameters or the hearing process and, more specifically, on necessary evidence and the filing of documents.

Professor Bernheim also spoke about jurisprudence related to the judge's obligation to inform which consists of ensuring a fair trial and providing reasonable aid regarding rules of evidence and procedure without imparting a legal opinion or becoming a lawyer for the parties. Obviously, the degree of the court's obligation to inform needs to be evaluated case by case, "since not all individuals are equally disadvantaged before the court."

Professor Bernheim concluded that proactive judges who ask questions, provide explanations, demonstrate empathy, relax procedure and exert a calming role represent the best way to deliver humane, effective and accessible justice.



Associate Chief Judge Henri Richard chairs the panel with Professor Emmanuelle Bernheim and Professor Michelle Flaherty

Le juge en chef adjoint Henri Richard préside le panel composé des professeures Emmanuelle Bernheim et Michelle Flaherty

Professor Bernheim presented research published in 2013 aimed at gathering information on the experience of self-represented individuals in Ontario, Alberta and British Columbia. Two hundred fifty-nine people took part in the study, either in interviews or discussion groups: 90% of self-represented individuals attributed their situation to financial factors, and 86% of them said they had tried to obtain legal services at an affordable price. That being the case, the study concluded that self-representation is therefore only **very rarely** a choice.



Professor Emmanuelle Bernheim, University of Quebec in Montreal
Professeure Emmanuelle Bernheim de l'Université du Québec à Montréal

Continued on page 28 ►



Juge Henri Richard
Juge en chef adjoint,
Chambre civile,
Cour du Québec

JUSTICIABLES SANS AVOCAT : LES DEVOIRS DU JUGE

J'ai eu le plaisir d'agir à titre de présentateur de cet atelier au cours duquel deux conférencières de grande réputation ont présenté leur point de vue à ce sujet.



Professor
Michelle Flaherty,
University of Ottawa
Professeure
Michelle Flaherty de
l'Université d'Ottawa

Tout d'abord, la professeure Emmanuelle Bernheim du département des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal a présenté sa conférence intitulée « L'obligation d'information à l'égard des parties non représentées : état de la jurisprudence et de la recherche québécoise » (The obligation to inform in respect of selfrepresented litigants : state of Quebec case law and research).

La professeure Bernheim a d'abord fait état d'une recherche publiée en 2013 et qui visait à connaître l'expérience des personnes non représentées en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique.

Deux cent cinquante-neuf personnes ont participé à la recherche, soit par entrevue ou par groupe de discussion : 90 % des personnes non représentées ont expliqué cette situation par des raisons financières et 86 % d'entre elles ont déclaré avoir tenté d'obtenir des services juridiques à un coût accessible.

Cela étant, l'étude mène à la conclusion que l'autoreprésentation n'est donc que **très rarement** un choix.

Aussi, la recherche présentée par la professeure Bernheim démontre que les parties non représentées rapportent être anxieuses de s'adresser à un juge, même quand elles se considéraient bien préparées. Cette anxiété semble être liée au langage, à la procédure et au formalisme qui sont peu familiers et créent une distance, car la personne ne sait pas comment se comporter.

Au Québec, la professeure Bernheim a participé à des entrevues dans le cadre de la Clinique juridique du Mile End en 2015 et 2018 et a procédé à une étude de la jurisprudence

impliquant des parties non représentées. Le problème de l'obtention de l'information a été soulevé par les participants à cette étude.

Les gens rapportent ne pas avoir trouvé ou compris l'information sur les paramètres de contestation ou sur le déroulement des audiences et, plus particulièrement, sur les éléments de preuve nécessaires et le dépôt des documents.

La professeure Bernheim a aussi fait état de la jurisprudence relative à l'obligation d'information du juge qui consiste à assurer un procès juste et équitable et apporter une aide raisonnable quant aux règles de preuve et de procédure, sans pour autant transmettre une opinion juridique ou devenir l'avocat des parties. Évidemment, l'intensité de l'obligation d'information du tribunal est à évaluer au cas par cas, « car tous les justiciables ne sont pas également démunis devant la justice ».

La professeure Bernheim conclut que des juges proactifs qui posent des questions, donnent des explications, se montrent empathiques, assouplissent la procédure et agissent en pacificateur représentent la meilleure façon de rendre une justice humaine, efficace et accessible.

La deuxième conférencière, Me Michelle Flaherty, arbitre, médiatrice, enquêtrice indépendante bilingue et vice-présidente à la Commission de règlement de griefs de l'Ontario, a intitulé sa présentation : « SelfRepresented Litigants : A Sea Change in Adjudication (Les parties non représentées : un profond changement dans la fonction décisionnelle des tribunaux).

Me Flaherty, qui était jusqu'à tout récemment professeure à l'Université d'Ottawa en droit du travail, droit administratif et droit de la personne, a commencé sa présentation en posant les deux questions suivantes aux juges :

1. Devrais-je aborder mes fonctions décisionnelles différemment lorsqu'il y a des parties non représentées ?
2. Comment puis-je traiter équitablement les parties non représentées sans compromettre l'impartialité ?

Suite à la page 29 ►

SELF-REPRESENTED INDIVIDUALS BEFORE THE COURT: THE JUDGE'S OBLIGATIONS

► *Continued from page 26*

The second speaker, Ms. Michelle Flaherty, a bilingual independent arbitrator, mediator and investigator and vice-president of the Grievance Settlement Board of Ontario, titled her presentation "Self-Represented Litigants: A Sea Change in Adjudication."

Ms. Flaherty, who was until recently a professor of labour law, administrative law and human rights at the University of Ottawa, began her presentation by asking the judges the following two questions:

1. Should I approach my adjudicative role differently when there are self-represented parties?
2. How I can treat self-represented parties fairly without compromising impartiality?

Ms. Flaherty was convincing about the need to shed the prejudice that holds that self-represented parties be treated in the same way as represented parties, that is, without being entitled to some specific assistance.

Ms. Flaherty also pointed out that being unrepresented is usually not a choice, and that complacency with regard to these parties harms the justice system because it results in an ineffective use of court resources.

Ms. Flaherty set out the obligations on judges regarding self-represented parties under the principles of common law, which establish that it is appropriate to approach adjudication differently when there are self-represented parties. To do so, Ms. Flaherty first emphasized the importance of impartiality and the necessary involvement of judges in order to provide fair and impartial help, without compromising the neutrality essential to the judicial process. This is what she calls "substantive impartiality."

Using examples drawn from jurisprudence, she explained what it was appropriate and inappropriate for judges to do with respect to self-represented parties.

The two speakers complemented their presentations with

videos and quiz questions that allowed participants to reflect on judges' obligations with respect to self-represented parties and to vote on certain items presented in this way.

The presentations by Professor Bernheim and Ms. Flaherty were greatly appreciated.

To close the workshop, I took the liberty of referring to remarks by the Court of Appeal of Québec in its report released July 12, 2018 in *Bradley (Re)*, 2018 QCCA 1145.

The Court of Appeal's report follows an investigation it conducted after a recommendation for removal by a majority of the inquiry committee of the *Conseil de la magistrature du Québec*, dealing with a complaint against Judge Peter Bradley while sitting in the Small Claims Division.

As you know, in Québec, a party appearing in the Small Claims Division may not be represented by a lawyer. It seems important to me to state the numerous qualities that the Court of Appeal sets out for a judge presiding in this Division: open, patient, humble, welcoming, benevolent, understanding of psychology, courteous, conciliatory, balanced, instructive, careful to not ruffle feathers, a good jurist, respectful, dignified and a good listener.

That's a whole program to follow!

In closing, I would like to express my sincere thanks to the following people who made this workshop a great success: the speakers, Professor Emmanuelle Bernheim and Ms. Michelle Flaherty; members of the organizing committee, Christine Gagnon, Chief Judge of the Northwest Territories, Judge Rita Bowry of British Columbia, Judge David Orr of Newfoundland; the following representatives of the National Judicial Institute: Kierston Fu, Gilian Boyd, André Gallant, Natalie Yelle, under the capable direction of Geoffrey Conrad; as well as representatives of the Conseil de la magistrature du Québec, Judge Pierre E. Audet, Esther Boivin, Michelle Blanchet and Élodie Bérubé-Roy. ▀

JUSTICIABLES SANS AVOCAT : LES DEVOIRS DU JUGE

► *Suite de la page 27*

Me Flaherty a su convaincre de la nécessité de se défaire du préjugé voulant que les parties non représentées soient traitées comme une partie représentée, c'est-à-dire sans avoir droit à quelques assistances particulières.

Me Flaherty a aussi établi que le fait de ne pas être représenté n'est habituellement pas un choix et que la passivité à l'égard de ces parties porte atteinte au système de justice puisqu'il en résulte une utilisation inefficace des ressources judiciaires.

Me Flaherty a présenté les obligations des juges à l'égard des parties non représentées en vertu des principes de *common law* qui établissent qu'il y a lieu d'aborder les fonctions décisionnelles différemment lorsqu'il y a des parties non représentées.

Pour ce faire, Me Flaherty a d'abord insisté sur l'importance de l'impartialité et de la nécessaire implication des juges afin d'apporter une aide équitable et impartiale, sans compromettre la neutralité essentielle au processus judiciaire.

C'est ce qu'elle appelle « l'impartialité substantive ».

À l'aide d'exemples tirés de la jurisprudence, elle a présenté ce qu'il était approprié et inapproprié de faire pour un juge à l'égard des parties non représentées.

Les deux conférencières ont su agrémenter leur présentation par des vidéos et des questions quiz qui ont permis aux participants de réfléchir aux obligations des juges à l'égard des parties non représentées et de voter sur certains éléments ainsi présentés.

Les présentations de la professeure Bernheim et de Me Flaherty ont été grandement appréciées.

Pour clore cet atelier, je me suis permis de référer aux propos de la Cour d'appel du Québec dans son rapport rendu le 12 juillet 2018 dans *Bradley (Re)*, 2018 QCCA 1145.

Le rapport de la Cour d'appel fait suite à une enquête qu'elle a menée à la suite d'une recommandation de destitution de la majorité du comité d'enquête du Conseil de la magistrature du Québec, saisi d'une plainte contre le juge Peter Bradley alors qu'il siégeait à la Division des petites créances.

Comme vous le savez, au Québec, une partie qui se présente à la Division des petites créances ne peut être représentée par avocat. Il m'apparaît important de faire état des nombreuses qualités que la Cour d'appel établit à l'égard d'un juge qui siège en cette Division : ouvert d'esprit, patient, humble, accueillant, bienveillant, faire preuve de psychologie, courtois, conciliant, pondéré, pédagogue, éviter de froisser les susceptibilités, bon juriste, respectueux, digne et faire preuve d'une bonne écoute.

Voilà tout un programme à respecter !

En terminant, j'exprime mes plus profonds remerciements aux personnes suivantes qui ont permis que cet atelier soit un franc succès : les conférencières, la professeure Emmanuelle Bernheim et Me Michelle Flaherty, les membres du comité organisateur, la juge en chef Christine Gagnon des Territoires du Nord-Ouest, la juge Rita Bowry de la Colombie-Britannique, le juge David Orr de Terre-Neuve, les représentants suivants de l'Institut national de la magistrature : Kierston Fu, Gilian Boyd, André Gallant, Natalie Yelle, sous l'habile direction de Me Geoffrey Conrad, de même qu'aux représentants du Conseil de la magistrature du Québec, le juge Pierre E. Audet, Esther Boivin, Michelle Blanchet et Élodie Bérubé-Roy. ▀

ETHICS IN MIND

Juge Martine Nolin
Court of Québec

After the workshop reminding us of our essential and rigorous obligations toward self-represented parties, attention turned to our essential, and just as rigorous, obligation to ourselves: maintaining our emotional balance.

Judges Danielle Côté, former Associate Chief Judge of the Court of Québec, and Chief Justice Lise Maisonneuve, of the Ontario Court of Justice, invited us to a special talk with Justices Patrick J. Lesage, former Chief Justice of the Ontario Superior Court of Justice, and Guy Cournoyer of the Superior Court of Québec.

These two judges both presided over trials which received intense media coverage: the Paul Bernardo case in Ontario in 1995, and the Luka Rocco Magnotta case in Québec in 2014.

During these trials, Justice Lesage and Justice Cournoyer had to deal with the presentation of unbearable video and audio evidence, since the accused had captured their horrific crimes on these forms of media.

Besides repeatedly viewing for themselves these images that permeate the deepest recesses of the mind and starkly reveal of one of humanity's darkest sides, the judges had to be resourceful in order to manage the emotional impact of the evidence on the juries, the victims' families and the public. Trials last for months, the impact for years.

Justice Lesage stated that some twenty years later, during an impromptu meeting at a social event, a doctor told him that he was still seeing a jury member who was deeply affected by the evidence; it should be pointed out that Judge Lesage had allowed only audio access to the evidence for members of the public.

Justice Cournoyer and Justice Lesage emphasized to their audience the insidious effects of these morbid facts, the repercussions on the judge's emotional, family and social spheres, and the importance of acknowledging them in order to counter their impact.

Options for maintaining the emotional balance required to perform our role are varied and, in the opinion of the

two speakers, determined by one's individual profile. For some, therapeutic support or support from a confidant and/or colleagues; others integrate exercise into their routine. Above all, avoid isolation.

Justice Lesage doubts that exercise alone can offset this emotional burden; he also doubts that talking to a spouse or family member is effective, since they reflexively want to protect us without being able to take in all the turmoil caused by the evidence heard or watched.

What we took away from this talk was that we all need to be attentive to deciphering signals that may point to a potential imbalance: physical or psychological reactions which are telling our head "it's too much."

The speakers cited their experience of exceptional trials, reminding us that we all, each operating in our respective jurisdictions, are confronted day after day, week after week, over many years, with sordid and violent accounts involving vulnerable individuals. We are all liable to be affected by these factors.

The ethical decision is to overcome the pressure of the mistaken belief that judges are impervious and unshakable, to acknowledge the discomfort, stop and take the proper steps to regain and maintain our equilibrium so that we can perform our essential and rigorous duty to those before the court.

The profound, respectful and attentive silence that enveloped the room throughout this presentation leads me to believe that we are judges receptive to such teaching and capable of putting it into practice.

Take care of yourself! ▲



Justice Guy Cournoyer
Juge Guy Cournoyer

L'ÉTHIQUE EN TÊTE



Juge Martine Nolin
Cour du Québec

Après l'atelier nous rappelant nos nécessaires et exigeantes obligations envers les justiciables non représentés, l'attention s'est portée sur notre nécessaire, et toute aussi exigeante, obligation envers nous-mêmes : préserver notre équilibre émotif.

Les juges Danielle Côté, autrefois juge en chef adjointe de la Cour du Québec, et Lise Maisonneuve, juge en chef de la Cour de Justice de l'Ontario, nous ont conviés à un entretien privilégié avec les juges Patrick J. Lesage, autrefois juge en chef de la Cour supérieure de l'Ontario, et Guy Cournoyer de la Cour supérieure du Québec.



Justice Patrick J. Lesage
Juge Patrick J. Lesage

Ces deux juges ont tous deux présidé des procès hautement médiatisés : l'affaire Paul Bernardo en 1995 en Ontario et l'affaire Luka Rocco Magnotta en 2014 au Québec.

Durant ces procès, les juges Lesage et Cournoyer ont dû gérer l'administration d'une preuve vidéo et audio insupportable, les accusés ayant immortalisé sur ce type de support leurs horribles crimes.

En plus de visionner eux-mêmes, à répétition, ces images qui imprègnent l'imaginaire le plus hermétique et révèlent

sans détour un des côtés les plus sombres de l'humain, ces juges ont dû faire preuve de créativité pour gérer l'impact émotif de cette preuve sur les jurés, les familles des victimes, le public. Les procès durent des mois, l'impact, des années.

Le juge Lesage a précisé que quelques vingt ans plus tard, au gré d'une rencontre impromptue lors d'un événement social, un médecin l'informe qu'il effectue toujours un suivi auprès d'un membre du jury profondément atteint par la preuve; à souligner que le juge Lesage n'avait autorisé que l'accès audio de la preuve pour les membres du public.

Les juges Cournoyer et Lesage ont insisté auprès de l'auditoire sur l'effet insidieux de ces faits morbides, leur répercussion

dans les sphères émotives, familiales et sociales du décideur et sur l'importance de le reconnaître pour en contrecarrer l'impact.

Les options pour maintenir l'équilibre émotif nécessaire à l'exercice de notre fonction sont variées et, selon les deux conférenciers, dictées par le profil de chacun : soutien thérapeutique, soutien d'un confident et/ou des collègues; d'autres, intègrent l'exercice à leur routine...Surtout, éviter l'isolement.

Le juge Lesage doute que l'exercice seul puisse faire contreponds à ce fardeau émotif; il doute également que les échanges avec le/la conjoint(e) ou un membre de la famille soient efficaces, ceux-ci ayant le réflexe de nous protéger sans être en mesure d'accueillir tout le désarroi provoqué par les faits entendus ou visionnés.

Nous retenons de cette conférence que nous devons tous être attentifs pour décoder les signaux qui nous alertent d'un déséquilibre potentiel... nos réactions physiques ou psychologiques, qui indiquent à notre tête que c'est trop...

Ces conférenciers ont fait référence à leur expérience de procès exceptionnels tout en rappelant que nous sommes tous, chacun dans l'exercice de nos juridictions respectives, confrontés jour après jour, semaine après semaine et pendant plusieurs années, à des histoires sordides, violentes, envers des personnes vulnérables...nous sommes tous sujets à être affectés par ces éléments.

Et la décision éthique est de surmonter la pression de la croyance erronée du juge imperméable, inébranlable, pour reconnaître l'inconfort, s'arrêter et prendre le ou les bons moyens pour rétablir l'équilibre, le préserver et assumer nos nécessaires et exigeantes fonctions auprès des justiciables.

Le silence lourd, respectueux et attentif qui enveloppait la salle durant toute cette conférence me permet de croire que nous sommes des juges réceptifs à de tels enseignements et capables de les actualiser.

Faites attention à vous! ▴

JUDICIAL ETHICS AND SOCIAL MEDIA: NAVIGATING A MINEFIELD

Juge Mélanie Roy
Court of Quebec

This workshop, dealing with the thorny issue of social media use by judges, was presented by Judge Christine Harapiak. A Manitoba Provincial Court judge since 2005, she has also been very active in the association of provincial court judges. Among other things, she has served as chair of our association's judicial ethics committee and assisted with the creation of the consultative ethics committee which assists CAPCJ members with ethical dilemmas. Judge Harapiak has been interested in ethical issues throughout her career and enjoys sharing her knowledge at various conferences.

Are you convinced that social media should not be used by judges? Terrified that you will involuntarily make a career-ending mistake when you go online? This session provided an examination of the significant media challenges with which judges are faced, in particular through an interactive evaluation of the ethical issues of social media.

Judge Harapiak introduced the most popular platforms like Facebook, Instagram, Twitter and Snapchat. It was determined through an interactive survey that the vast majority of judges do not have a Facebook or other profile. However, the majority of Canadian provincial courts do have some presence on social media.

The presentation also familiarized judges with some social media guidelines from other jurisdictions. For example, in the US, numerous states have established rules concerning the use of social media by judges.

In Australia, the use of social media is allowed; however, the judge must be certain to abide by the principles of impartiality, judicial independence and integrity. Any conduct that does not respect, or that may be perceived as not respecting, these principles must be avoided.

In the United Kingdom, it is a question of personal choice. Judges are reminded to be especially cautious in using

social media particularly because of frequent possible security breaches. Furthermore, judges should never identify themselves if they choose to "blog."

In Canada, there are no rules or code of conduct. Nevertheless, this is a topic that is generating more and more attention in research.

Judge Harapiak shared with us some examples of improper social media use by judges who unfortunately even ended up in the news.



Judge Christine Harapiak

Finally, she explained that you need only follow some simple rules to stay on the right track:

- T** ▶ Take part but be careful.
- R** ▶ Be responsible for what you post and like.
- A** ▶ Always a Judge; personal expression reflects on the Court.
- C** ▶ Conflicts can arise; be vigilant!
- K** ▶ Know what you're doing: the platform, your court's rules.

Judge Harapiak's workshop certainly helped judges from all provinces take a step back to examine social media use. In conclusion, judges shouldn't fear social media and should think about preparing a bench for a younger, more tech-savvy generation.

Let's hope that some clear rules can be put in place for Canadian judges, not only to provide a precise, transparent framework, but also to allow for continuing education in this regard.

Thank you, Judge Harapiak! ▀



Juge Mélanie Roy
Cour du Québec

L'ÉTHIQUE JUDICIAIRE ET LES MÉDIAS SOCIAUX : NAVIGUER DANS UN CHAMP DE MINES

Cet atelier, portant sur l'épineuse question de l'utilisation des médias sociaux par les juges nous a été présenté par madame Christine Harapiak. Juge à la Cour provinciale du Manitoba depuis 2005, elle est également bien impliquée à l'association des juges des cours provinciales. Elle a notamment été présidente du comité d'éthique judiciaire de notre association et a contribué à la création du Comité consultatif d'éthique qui vient en aide aux membres de l'ACJPC relativement aux dilemmes en éthique. Tout au long de sa carrière, elle s'intéresse aux questions éthiques et prend plaisir à partager ses connaissances lors de différentes conférences.

Convaincu que les médias sociaux ne devraient pas être utilisés par les juges? Terrifié que vous allez involontairement faire une erreur qui mettra fin à votre carrière en vous aventurant sur la toile? Cette session a permis d'examiner les défis médiatiques de taille auxquels sont confrontés les juges notamment à travers une évaluation interactive des problèmes éthiques des médias sociaux.

La juge Harapiak a présenté les plateformes les plus populaires comme Facebook, Instagram, Twitter, Snapchat. Par le sondage interactif, il a été possible de constater que la grande majorité des juges n'ont pas de profil Facebook ou autres. Par ailleurs, la majorité des cours provinciales au Canada ont une certaine présence sur les médias sociaux.

La présentation a aussi permis aux juges de connaître certaines lignes directrices sur les médias sociaux de d'autres juridictions. Par exemple, aux États-Unis, plusieurs États ont établi des règles concernant l'utilisation des médias sociaux par les juges.

En Australie, l'utilisation des médias sociaux est permise toutefois, le juge doit s'assurer de respecter les principes d'impartialité, d'indépendance judiciaire et d'intégrité. Toute conduite qui ne respecte pas ces principes ou qui peut être perçue comme telle doit être évitée.

Au Royaume-Uni, il s'agit d'une question de choix personnel. On rappelle aux juges de redoubler de prudence lors de l'utilisation des médias sociaux plus particulièrement en raison des brèches de sécurité possibles et fréquentes. De plus, le juge ne devrait jamais s'identifier lorsqu'il choisit de « bloquer ».

Au Canada, il n'y a ni règles, ni code de conduite. Néanmoins, il s'agit d'un sujet qui suscite de plus en plus d'intérêt dans la recherche.

La juge Harapiak nous a fait part de plusieurs exemples d'une mauvaise utilisation des médias sociaux par les juges qui malheureusement, se sont même retrouvés à faire les manchettes.

Enfin, elle nous explique qu'il suffit de respecter certaines règles pour rester sur la bonne voie :	(Traduction en anglais) Simple rules to stay on TRACK
▶ Participez mais soyez prudents	T ▶ Take part but be careful.
▶ Soyez responsable de ce que vous « affichez » et « aimez »	R ▶ Responsible for what you post and like.
▶ Vous serez toujours un juge ; vos opinions personnelles peuvent avoir des conséquences sur l'ensemble de la Cour	A ▶ Always a Judge; personal expression reflects on Court.
▶ Soyez vigilants quant aux conflits qui peuvent survenir	C ▶ Conflicts can arise; be vigilant!
▶ Vous devez savoir ce que vous faites : la plateforme, les règles de votre Cour.	K ▶ Know what you're doing - the platform, your court rules

L'atelier de la juge Harapiak a certainement aidé les juges de toutes les provinces à prendre un peu de recul par rapport à l'utilisation des médias sociaux. En conclusion, les juges ne devraient pas craindre les médias sociaux et réfléchir à la préparation d'un banc pour une génération plus jeune et plus branchée.

Souhaitons que des règles claires soient mises en place pour les juges canadiens, et ce, non seulement pour qu'il puisse y avoir un cadre clair et précis mais aussi pour permettre l'éducation continue dans cette matière.

Merci juge Harapiak! ▀

AN ETHICS WORKSHOP

Judge Anne-Marie Otis
The Court of Quebec

Late Friday morning, during the last leg of a busy conference, and following a Québec Court-themed gala evening, we began the final two workshops on ethics and judicial conduct. Our two speakers faced a considerable challenge: to hold the attention of a somewhat exhausted audience. It will come as no surprise that they both rose to the challenge with panache and kept their listeners captivated.

We first had the privilege of hearing Jennifer Cento, academic coordinator of the Institute for Applied Ethics at Laval University, a lecturer at that university and a founding member of the board of directors of Québec's organizational ethics network.

Ms. Cento's considerable expertise led us to a deeper reflection on ethics. Her presentation helped demystify what constitutes an ethical decision, allowing us to move out of our comfort zone and, above all, to trust ourselves.

The workshop taught us that the process of making an ethical decision requires our reflective skills: the need to step back and reflect in order to exercise our professional judgement. It is important to remember that ethics are in flux: they evolve with time and circumstances. The context and the time are crucial in making a decision. There is no magic solution in applying them; every case is unique.

Three dimensions surround ethical decision-making: justice, analysis and care. Seeking a balance between these three dimensions is essential to making a proper ethical decision.

It first requires stepping back, objectively evaluating the facts while taking into account the specific situation of the individuals at the heart of the situation, always keeping a critical mind capable of questioning the status quo and, above all, avoiding making decisions on "automatic pilot."

Ms. Cento presented an ethical decision-making model that translates into five steps. Nonetheless, she cautioned us not to fall for the temptation to apply this model statically, as these steps do not operate in a vacuum: decision-makers have to allow themselves some back and forth between each of the steps.

First, make a fair assessment of the situation: identify the core of the problem and the point at issue. It is essential that we remain objective and impartial in our assessment.

Then, do an analysis of the situation: identify the difficulty that stands out and the rules that apply to a given situation. This analysis can be revisited as long as the decision has not been made.

Next, consider possible options which may resolve the situation. The various consequences resulting from these options, as well as their underlying values, should be identified by the decision-maker.

The decision then follows. It should be made after a thorough analysis of the situation and should be forward-looking: we must foresee how it will be applied in concrete terms. An ethical decision goes beyond what we do; it also involves the way we do it.

The final step is prevention, because ultimately the ethical decision must allow changes to be put in place with the goal of preventing a recurrence of the same situation.

Listening to the steps to be taken in making an ethical decision, I was amazed to discover how well some of them can be applied to judicial decision-making.

Afterward, we applied Ms. Cento's teachings by means of a practice case. We should note the performance of our colleague Jacques Ladouceur who solved the situation perfectly, without asking any questions! ▲



Judges Pierre Dupras and Suzanne Costom, from the Court of Quebec, acting as masters of ceremonies, introduce Professor Jennifer Centeno from Laval University

Les juges Pierre Dupras et Suzanne Costom de la Cour du Québec, agissant comme maître de cérémonies, présentent la professeure Jennifer Centeno de l'Université Laval



Juge Anne-Marie Otis
Cour du Québec

ATELIER SUR L'ÉTHIQUE

Vendredi, fin de la matinée, dernier grand droit d'un colloque bien rempli et après une soirée festive aux couleurs de la Cour du Québec. Nous entamons les deux derniers ateliers sur l'éthique et la déontologie judiciaire. Le défi est grand pour nos deux présentateurs. Garder l'attention d'une assemblée un peu épuisée. Je ne vous surprendrai guère en vous mentionnant qu'ils ont tous deux relevé le défi avec « brio ». Ils ont su garder captivé leur auditoire.

Nous avons d'abord eu le privilège d'entendre madame Jennifer Centeno, coordonnatrice scientifique de l'Institut d'éthique appliquée de l'Université Laval, chargée de cours de cette même université et membre fondateur du conseil d'administration du Réseau d'éthique organisationnelle du Québec.

La grande expertise de madame Centeno, nous a permis d'approfondir notre réflexion sur l'éthique. Sa présentation nous a permis de démystifier ce qui constitue une décision éthique, de sortir de notre zone de confort et, surtout, de nous faire confiance.

Il ressort de cet atelier que l'exercice de prendre une décision éthique fait appel à nos compétences réflexives. La nécessité de prendre du recul, de réfléchir afin d'exercer notre jugement professionnel. Il importe de retenir que l'éthique est en mouvement, elle évolue avec le temps et les circonstances. Le contexte et le moment sont déterminants dans la prise de décision, il n'y a pas de recette magique à son application. Chaque cas est un cas d'espèce.

Trois dimensions entourent la prise de décision éthique, la justice, la critique et la sollicitude. La recherche de l'équilibre entre ces trois dimensions est essentielle à une bonne décision éthique. Il s'agit d'abord de prendre du recul, d'évaluer objectivement les faits en tenant compte de la situation particulière des individus au cœur de la situation. En ayant en tout temps un esprit critique, capable de remettre en question le *statu quo* et surtout d'éviter de prendre des décisions sur le « pilote automatique ».

Madame Centeno nous a proposé un modèle de décision éthique qui se traduit en cinq étapes. Elle nous met toutefois en garde afin d'éviter de succomber à la tentation de l'appliquer de manière statique. Les étapes n'évoluent pas en vases clos, le décideur doit se permettre un va-et-vient entre chacune des étapes.

D'abord, une évaluation juste de la situation : cerner le cœur du problème...la question en litige. Il est impératif de demeurer objectif et impartial dans notre évaluation.

Ensuite, l'analyse de la situation : identifier la difficulté qui ressort et les règles applicables à une situation donnée. L'analyse peut-être revisitée tant que la décision n'est pas prise.

Alors, un questionnement doit se faire, pour évaluer les options possibles afin de régler la situation. Les différentes conséquences découlant de ces options ainsi que leurs valeurs sous-jacentes doivent être identifiées par le décideur.

Suit la prise de décision. Elle doit se faire après une analyse complète de la situation et elle doit se projeter plus loin : on doit prévoir la façon dont elle sera appliquée de manière concrète. La décision éthique ne se limite pas à ce que l'on fait, elle verse également dans la manière dont on le fait.

Finalement, la prévention, puisqu'ultimement la décision éthique doit permettre la mise en place de changements dans le but d'éviter qu'une même situation se reproduise.

En écoutant les étapes à suivre pour prendre une décision éthique, j'ai été étonnée de voir à quel point plusieurs d'entre elles peuvent s'appliquer à la prise de décision judiciaire.

Par la suite, nous avons mis en application les enseignements de madame Centeno par le biais d'un cas pratique. Il importe ici de souligner la performance de notre collègue Jacques Ladouceur qui a su résoudre la situation parfaitement, et ce, sans poser de question! ▲

INTERVIEW WITH THE CHIEF JUSTICE OF CANADA

Judge Anne-Marie Otis
Court of Quebec

To top off the event, the Right Honourable Richard Wagner, Chief Justice of the Supreme Court of Canada, was kind enough to come speak to us about various issues related to ethics in our judicial system.

At the forefront of his concerns is the public's trust in our justice system. In this regard, he believes citizens should have greater access to the profile of judges, their role as well as their judicial decisions. Our justice system needs to be accessible to the general public, who are entitled to know who we are, where we come from and the reasons for which we were appointed. Ignorance too often leads to prejudices which harm the integrity and independence of our judicial system and, consequently, the very foundations of our democracy.

From this perspective, since he has been at the head of the Supreme Court, some concrete steps have been taken. Chief Justice Wagner was generous in opening his welcome ceremony to the public in order to allow people to better understand how the system works. The Court will also travel to different Canadian provinces in order to sit closer to the

people. Furthermore, the Supreme Court's rulings are now summarized and disseminated in a single page to allow the public to keep abreast of the issues being dealt with by the country's highest court.

In keeping with these advances, Chief Justice Wagner believes that judges must maintain their social involvement. However, he insists on the importance of bearing in mind our role and the need to always reflect on the impact created by our attendance at an event or by the things we do. He points out that impartiality and integrity are values that have always defined the role; however, the environment in which this role is performed has evolved to include additional pressure. Judges are tested daily. There is increased media presence, though unfortunately it is often incomplete or incorrect. Therefore Chief Justice Wagner believes it is our duty to be proactive, open and transparent in order to always maintain the public's trust in our institutions.

To conclude, Chief Justice Wagner, following open questions from colleagues, shared with us some future concerns with regard to ethics. He expressed the importance of reviewing the disciplinary complaint process and the related consequences. He asked judges to be cautious in using social media on a personal level.

He spoke to us about the challenges looming in our practice, among them people who represent themselves, people subject to trial who have mental health problems and treatment of Indigenous persons.

We were privileged to hear from this eminent magistrate who kindly, generously and humbly shared his vision of a better judicial world. We thank him sincerely. ▀



Chief Justice Richard Wagner in conversation with Judges Danielle Côté and Marco Labrie, from the Court of Quebec

Le juge en chef de la Cour suprême du Canada, Richard Wagner, échange avec les juges Danielle Côté et Marco Labrie de la Cour du Québec



Juge Anne-Marie Otis
Cour du Québec

ENTRETIEN AVEC LE JUGE EN CHEF DU CANADA

Pour couronner l'événement le Très Honorable Richard Wagner, Juge en chef de la Cour suprême du Canada, a eu la gentillesse de venir nous parler de différents sujets se rattachant à l'éthique dans notre système judiciaire.

Au premier plan de ses préoccupations, la confiance du public envers notre système de justice. Pour se faire, il estime que les citoyens doivent avoir davantage accès au profil des juges, leur fonction ainsi que leurs décisions judiciaires. Notre système de justice doit être accessible au grand public, qui est en droit de savoir qui nous sommes, d'où nous venons et les raisons pour lesquelles nous avons été nommés; l'ignorance mène trop souvent aux préjugés qui portent atteinte à l'intégrité et à l'indépendance de notre système judiciaire et par conséquent aux fondements mêmes de notre démocratie.

Dans cette optique, depuis qu'il est à la tête de la Cour suprême, des gestes concrets ont été accomplis. Le Très Honorable Wagner a eu la générosité d'ouvrir sa cérémonie de présentation au public, afin de permettre aux gens de mieux comprendre les rouages du système. La Cour se déplacera également dans différentes provinces du Canada afin de

siéger plus près des gens. De plus, les décisions de la Cour suprême sont maintenant résumées et vulgarisées sur une page afin de permettre à la population d'être à l'affût des enjeux qui sont traités par le plus haut Tribunal du pays.



Sur cette lancée, il estime que les juges doivent maintenir leurs implications sociales. Toutefois, il insiste sur l'importance de garder à l'esprit, notre rôle et la nécessité de toujours questionner l'impact de notre présence à un événement ou les gestes que nous posons. Il précise que l'impartialité et l'intégrité sont des valeurs qui ont de tout temps défini la fonction, cependant l'environnement dans lequel s'exerce cette fonction a évolué et comporte une pression supplémentaire, les juges sont testés quotidiennement. La présence médiatique est accrue, malheureusement elle est souvent incomplète ou erronée, il estime qu'il est de notre devoir d'être proactif, ouvert et transparent, toujours afin de maintenir la confiance du public envers nos institutions.

Pour conclure, le Très Honorable Wagner, à la suite de questions libres de collègues, partage avec nous certaines préoccupations d'avenir liées à l'éthique. Il nous exprime l'importance de revoir le processus de plaintes disciplinaires et les conséquences qui y sont reliées. Il invite les juges à la prudence dans l'utilisation des médias sociaux sur une base personnelle.

Il nous parle des défis qui se dessinent dans notre pratique, notamment les gens qui se représentent seuls, les justiciables atteints d'un problème de santé mentale et le traitement des personnes autochtones.

Nous avons été privilégiés de pouvoir entendre ce grand Magistrat qui a eu la gentille et la générosité de partager en toute humilité sa vision d'un monde judiciaire meilleur et nous le remercions chaleureusement. ▲



MONTREAL 2018



REMEMBERING JUDGE LLOYD L.W. WICKS

AUGUST 26, 1932 TO JUNE 1, 2018

Judge Harold J. Porter
Provincial Court of
Newfoundland and
Labrador

Lloyd Wicks was 16 years old when Newfoundland voted to join the Canadian confederation. After high school in 1949, he trained as a radio and television technician at the Radio College of Canada in Toronto (and often mentioned that he had seen every Leafs game while he was there).

Lloyd came back to Newfoundland and went to work in radio and television. Amongst other things, he was an announcer for the CBC in Gander, and later moved to Botwood. There, he wore many hats: in addition to opening a radio and television business, he sold and serviced home heating appliances and operated an insurance brokerage. And it was in Botwood that he became a community activist.

He organized the incorporation of the town of Botwood, and raised the funds to purchase Botwood's first fire truck. The newly completed application for insurance for the fire truck was on his desk when the truck was called out on its first fire. The paper shed on the giant Botwood wharf had caught fire. The firemen drove the truck out on the wharf, which collapsed after it too caught fire. Fortunately, because the insurance application had been completed, the firetruck was replaced. Lloyd could legitimately say that he was responsible for Botwood's first and second firetrucks.

While in Botwood, he also helped raise the money for the construction of the recreation complex and the swimming pool.



On his appointment at Newfoundland and Labrador's first Child and Youth Advocate in September 2002 (as published in The Telegram)

Lloyd Wicks au moment de sa nomination comme premier procureur à l'enfant et à la jeunesse de Terre-Neuve et Labrador en septembre 2002 (tel que publié dans The Telegram)

Lloyd was appointed as a Magistrate in 1963. In the 30 years that he served, first as a lay Magistrate, and then from 1974 as a Judge of the Provincial Court Bench, Judge Wicks was posted to court districts throughout the Province of Newfoundland and Labrador with his wife Eileen and their four children.

November 22, 1963 was his first day on the bench. He was sitting in tandem with the late Magistrate O'Neill, in court at St. John's when a police officer came in and told him about the assassination of President Kennedy. Judge Wicks had the solemn duty of announcing the event to the court.

In 1964, Lloyd was the first Magistrate to sit in Labrador West. The mines in Labrador City and Wabush were booming, and no doubt the miners were too.

While based in Wabush, Judge Wicks also sat in Goose Bay. He presided at the first sitting of the Provincial Court at Churchill Falls.

In 1967, Lloyd and his family moved to Port aux Basques. From there, Lloyd used to travel on circuit, via coastal boats, to remote outports like Francois, Burgeo, Ramea and Grey River. On one occasion, he went with the Lt.-Governor, E. John A. Harnum, as part of a vice regal tour of the South coast of Newfoundland on HMCS Nipigon.

On their arrival in Grey River, the harbour could not accommodate the warship, and the party went ashore

by tender to the wharf. When the Lt. Governor asked the mayor why the local people had not asked to be resettled to a community which was connected by road to the rest of the Island, the mayor replied with "What? And leave all of this? In 1972, Judge Wicks moved, with his family, to Clarenville, where he spent a decade, sitting mostly in Clarenville, but with circuits by road to Glovertown and Bonavista.

Judge Wicks was president of the Newfoundland Magistrates' Association for ten years. In 1973, while serving in that capacity, he founded CAPCJ, and was its first President. This was the lifetime achievement, of which he was most proud. As well, he was instrumental in the passage of the 1974 *Provincial Court Act*, which granted judicial independence to the Magistracy and was president of CAPCJ when Newfoundland Magistrates were made judges of the Provincial Court in 1974.

The Young Offender's Act, and concomitant establishment of the youth court coincided with his posting to St. John's in 1984, and Judge Wicks became the province's first youth court judge in 1984. He remained in that position until his retirement from the bench in 1993, after serving 30 years on the Provincial Court Bench.

After Judge Wicks retired, he served in a number of private and public roles, including his appointment as the Province's first Child and Youth Advocate in 2002, retiring from that position in 2005. He was active in his church and volunteered with several community charity groups in all of his various postings around the province.

Lloyd's lifelong interest in radio led him to qualify as an advanced amateur radio operator, with qualifications in Morse code and voice transmission. Amateur radio operators on the Island of Newfoundland have the call sign prefix of VO1. Not surprisingly, Lloyd chose the suffix PJ for his call sign, and so operated on the radio as radio station VO1PJ. He was an active member of the "ham radio" community in Newfoundland and Labrador, and regularly participated in the high frequency cross-province nets. He was always cheerful and respectful to the other operators, and operated with a special call sign of CH1PJ for Canada's Sesquicentennial.

Many amateur radio operators use the old telegraph message "73 OM" as an abbreviated way of saying "best wishes, Old Man", and that was Lloyd's way of signing off. I close this column the same way, 73 OM. ▀

Judge Harold J. Porter, of the Provincial Court of Newfoundland and Labrador, sits in Grand Bank, NL. When he is not on the bench, he operates amateur radio call sign VO1JA.



Juge Lloyd Wicks, in undated picture published by VOCM
Le juge Lloyd Wicks, une photo non datée publiée par VOCM



Juge Harold J. Porter
Cour provinciale de
Terre-Neuve-et-Labrador

HOMMAGE AU JUGE LLOYD L.W. WICKS

26 AOÛT 1932 – 1^{er} JUIN 2018

Lloyd Wicks a 16 ans lors du vote en faveur de l'intégration de Terre-Neuve au sein de la Confédération canadienne. En 1949, après avoir terminé ses études secondaires, il entreprend des études en techniques de radio et télévision à Toronto, au Radio College of Canada (il a souvent mentionné avoir vu toutes les parties des Leafs durant cette période).

Lloyd revient à Terre-Neuve pour travailler dans son domaine. Il est annonceur pour la CBC à Gander avant de déménager à Botwood. Là, il porte plusieurs chapeaux : il démarre une entreprise en radio et télévision, il vend et répare des appareils de chauffage résidentiel et opère un bureau de courtage en assurances. C'est aussi dans cette ville qu'il devient un activiste communautaire.

Lloyd organise l'incorporation de la ville de Botwood et amasse les fonds permettant l'achat du premier camion de pompiers de la ville. La police d'assurance du camion tout juste complétée est toujours sur son bureau lorsque le camion file vers son premier incendie : le hangar à papier de l'énorme quai de Botwood est en flammes. Les pompiers amènent donc le camion sur le quai, mais celui-ci s'effondre après avoir pris feu à son tour. Heureusement, le formulaire de demande d'assurance étant rempli, le camion est remplacé. Lloyd peut assurément prétendre qu'il a été responsable à la fois du premier et du deuxième camion de pompiers de Botwood!

Durant ses années à Botwood, il contribue à récolter des fonds pour la construction du centre récréatif et de la piscine.

Lloyd est nommé magistrat non juriste en 1963 puis juge de la Cour provinciale en 1974. Durant ses 30 ans de carrière, le juge Wicks exerce ses fonctions dans plusieurs cours de district à travers Terre-Neuve-et-Labrador. Sa femme Eileen et leurs quatre enfants l'accompagnent dans chaque région où il est assigné.

Sa première journée de banc est le 22 novembre 1963. Il siège en tandem avec feu le magistrat O'Neill à St-Jean de Terre-Neuve, lorsqu'un policier entre et lui annonce l'assassinat du Président Kennedy. Le juge Wicks a la triste tâche d'annoncer cet événement à la Cour.

En 1964, Lloyd est le premier magistrat à siéger dans l'ouest du Labrador. Les mines de Labrador City et de Wabush sont en plein essor et nul doute que les mineurs font alors preuve d'un dynamisme débordant!

Pendant qu'il est assigné à Wabush, le juge Wicks siège aussi à Goose Bay. Il préside la toute première audience de la Cour provinciale à Churchill Falls.

En 1967, Lloyd et sa famille déménagent à Port aux Basques. De là, il exerce ses fonctions au sein des cours de circuit; il voyage par bateau le long de la côte, jusque dans des ports éloignés tels Francois, Burgeo, Ramea et Grey River. À une occasion, accompagné du lieutenant-gouverneur E. John A. Harnum, il participe à la visite du vice-roi le long de la côte sud de Terre-Neuve à bord du HMCS Nipigon.

À leur arrivée à Grey River, le port ne pouvant accueillir le navire de guerre, le groupe utilise une navette pour mettre pied à terre. Lorsque le lieutenant-gouverneur demande au maire pourquoi la population n'a pas demandé à être

relocalisée dans une communauté reliée au reste de l'île par voie terrestre, le maire réplique : « Quoi? Et quitter tout ceci? »

En 1972, le juge Wicks déménage avec sa famille à Clarenville où il restera une décennie, siégeant principalement à Clarenville, mais également dans les cours de circuit de Glovertown et Bonavista, accessibles par la route.

Le juge Wicks a occupé le poste de président de l'Association des magistrats de Terre-Neuve pendant 10 ans. En 1973, à ce titre, il fonde l'ACJCP dont il devient le premier président. De tous ses accomplissements, c'est le projet dont il est le plus fier. De même, il jouera un rôle déterminant dans l'adoption de la *Provincial Court Act* de 1974, laquelle reconnaît l'indépendance judiciaire de la magistrature et sera président de l'ACJCP lorsque les magistrats de Terre-Neuve seront nommés juges de la Cour provinciale en 1974.

The Young Offender's Act, et son corolaire, la création du Tribunal de la jeunesse, coïncident avec son affectation à St-Jean de Terre-Neuve en 1984; il devient le premier juge du Tribunal de la jeunesse de la province. Il occupera ce poste jusqu'à sa retraite en 1993, après 30 ans au sein de la magistrature de la cour provinciale.

Après sa retraite, il occupe diverses fonctions dans le domaine tant public que privé. En 2002, il est désigné au poste d'Avocat de l'enfance et de la jeunesse de la province; rôle qu'il assume jusqu'en 2005. Il s'implique au sein de son église et œuvre comme bénévole auprès de plusieurs groupes communautaires dans chacune des régions où il a siégé au cours de sa carrière.

Poussé par son intérêt constant pour la radio, Lloyd devient un opérateur amateur de haut calibre ayant des qualifications dans le code Morse et la transmission de la voix. Les opérateurs de radio amateur sur l'île de Terre-Neuve utilisent « V01 » comme préfixe de leur indicatif d'appel. Sans surprise, Lloyd choisit « PJ » comme suffixe pour son indicatif et a donc opéré à la station de radio V01PJ. Il est un membre actif de la communauté de radio amateur de Terre-Neuve-et-Labrador et participe régulièrement aux réseaux de haute fréquence de la province. Il est toujours poli et respectueux envers les autres opérateurs et utilise un indicatif d'appel spécial, le CH1PJ pour souligner le 150^e anniversaire du Canada.

Plusieurs opérateurs de radio amateur utilisent l'ancienne expression « 73 OM », issue du télégraphe, comme formule abrégée pour dire « meilleurs vœux, Old Man ». C'était par ces mots que Lloyd fermait son micro et c'est en ces termes que je veux également clore cet hommage : « 73 OM ». ▀

Juge Harold J. Porter, de la cour provinciale de Terre-Neuve-et-Labrador, siège à Grand Bank, T.-N.-L.. Lorsqu'il n'est pas sur le banc, il est opérateur de radio amateur sous l'indicatif d'appel V01JA.

DELEGATION FROM THE JUDICIAL SERVICE COMMISSION OF KENYA

Judge Béatrice Clément
Quebec Director
to CAPCJ

From June 15 to July 3, 2018, members of the Judicial Service Commission of Kenya (JSC) conducted a benchmark visit to Canada with the objective of exploring and learning from Canadian institutions about how they have entrenched judicial independence and accountability. This was with a view towards comparing best practices in operating and administrating courts and tribunals. With this information, the Kenyan delegation seeks to identify areas in their own system which require improvement and advancement.

To achieve these objectives, this delegation met with representatives from numerous institutions, including the Canadian Judicial Council, the Federal Court and the Supreme Court of Canada. They also requested a meeting with a representatives of the Canadian Association of Provincial Court Judges (CAPCJ).

The delegation included the following members of the Kenyan Judicial Service Commission:

1. Hon. Mr. David Kenani Marage, Chief Justice to the Republic of Kenya, President of the Supreme Court and Chairman JSC
2. Hon. Philomena Mbete Mwilu, Deputy Chief Justice of the Republic of Kenya, Vice Chair JSC
3. Hon. Aggrey Muchelule, Judge of the High Court of Kenya
4. Hon. Emily Ominde, Chief Magistrate
5. Hon. Prof. Tom Ojienda sc., Advocate
6. Hon. Mercy Mwarah Deche, Advocate
7. Hon. Anne A. Amandi, Secretary JSC
8. Hon. Winfrida B. Mokaya, Registrar JSC
9. Hon. Bernard O. Ochiend, Deputy Registrar, JSC
10. Ms. Ann Asugah, Ag. Registrar Tribunals
11. Ms. Nancy N. Nyamwamu, Legal Officer JSC
12. Mr. Isaac J.M. Wamassa, PA to the Chief Justice
13. Mr. Robert Kobia, member of the Kenyan High Commission (acting as an intermediary to facilitate this meeting)

Justice Karen Lische, CAPCJ's secretary, acted as a liaison in the organization of a meeting which took place in Montreal on June 29, 2018. Three judges from the Court of Quebec hosted this conference:

- ▶ Associate Chief Judge Claudie Bélanger, responsible for Municipal Courts
- ▶ Judge Béatrice Clément, Youth Court judge and CAPCJ Director
- ▶ Judge Jacques Nadeau, Youth Court judge and former CAPCJ Secretary

Following initial introductions and exchanges on topics of mutual interest, Judge Nadeau took everyone on a tour of the Montreal Youth Court and its facilities. The delegation benefitted from the vast knowledge of this resident judge, learning that this courthouse was conceived and built to cater to the specific needs of the youth court justice system and the children and families which are its focus. Not only is it the largest courthouse of its kind in North America, it encompasses a myriad of services which permit an efficient administration of the all youth matters (youth protection, youth criminal justice and adoption), while offering a wide range of services to support all those who transit through its walls (daycare, cafeteria, etc.).

The Kenyan delegation also visited a jury courtroom, a mediation room as well Judge Nadeau's chambers and the personal (and eclectic) touches which define this venue.

Continued on page 44 ▶



Hon. Emily Ominde - Chief Magistrate/Commissioner, JSC; Judge Béatrice Clément, Youth Court judge and CAPCJ Director and then Associate Chief Judge Claudie Bélanger, responsible for Municipal Courts; Judge Jacques Nadeau, Youth Court judge and former CAPCJ Secretary; Hon. Mr. Justice Aggrey Muchelule - Judge of the High Court/Commissioner, JSC

De gauche à droite: Hon. Emily Ominde - Magistrate en chef, CSJ; la juge Béatrice Clément, directrice à l'ACJCP et juge à la Cour du Québec, chambre de la jeunesse; la juge en chef adjointe responsable des cours municipales, Claudie Bélanger; le juge Jacques Nadeau de la Cour du Québec, chambre de la jeunesse et autrefois secrétaire de l'ACJCP; Hon. Aggrey Muchelule, juge de la Haute Cour du Kenya



Juge Béatrice Clément
Directrice déléguée du
Québec à l'ACJCP

DÉLÉGATION DE LA COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES DU KENYA

Du 15 juin au 3 juillet 2018, des membres de la Commission des services juridiques du Kenya (CSJ) ont effectué une visite de reconnaissance au Canada afin d'examiner et de comprendre comment les institutions canadiennes ont intégré les concepts d'indépendance judiciaire et d'imputabilité. L'objectif était de comparer les meilleures pratiques dans le fonctionnement et l'administration des cours de justice et des tribunaux. Ce faisant, la délégation Kenyenne désirait identifier les secteurs de son propre système judiciaire qui pourraient bénéficier d'innovation et d'amélioration.

Pour atteindre ces objectifs, la délégation a multiplié les rencontres avec plusieurs institutions dont le Conseil canadien de la magistrature, la Cour fédérale et la Cour suprême du Canada. Ils ont également sollicité une rencontre avec des représentants de l'Association canadienne des juges des cours provinciales (ACJCP).

Les membres suivants de la Commission des services juridiques du Kenya formaient la délégation:

1. Hon. M. David Kenani Marage, juge en chef de la République du Kenya, président de la Cour suprême et président de la CSJ
2. Hon. Philomena Mbete Mwilu, juge en chef adjoint de la République du Kenya, vice-présidente de la CSJ
3. Hon. Aggrey Muchelule, juge de la Haute Cour du Kenya
4. Hon. Emily Ominde, magistrate en chef
5. Hon. Prof. Tom Ojienda sc., avocat

6. Hon. Mercy Mwarah Deche, avocate
7. Hon. Anne A. Amandi, secrétaire de la CSJ
8. Hon. Winfrida B. Mokaya, registraire de la CSJ
9. Hon. Bernard O. Ochieng, registraire adjoint de la CSJ
10. Mme Ann Asugah, Ag. registraire des tribunaux
11. Mme Nancy N. Nyamwamu, officier de justice, CSJ
12. M. Isaac J.M. Wamasaa, PA du juge en chef
13. M. Robert Kobia, membre de la Kenyan High Commission (agissant comme intermédiaire afin de faciliter cette rencontre).

La juge Karen Lische, secrétaire de l'ACJCP, a joué le rôle d'agente de liaison dans l'organisation de la rencontre qui s'est tenue à Montréal, le 29 juin 2018. Trois juges de la Cour du Québec ont été les hôtes de cette rencontre :

- ▶ la juge en chef adjointe Claudie Bélanger, responsable des cours municipales
- ▶ la juge Béatrice Clément, Chambre de la jeunesse et directrice de l'ACJCP
- ▶ le juge Jacques Nadeau, Chambre de la jeunesse et ancien secrétaire de l'ACJCP.

Après les présentations d'usage et les échanges sur des sujets d'intérêt commun, le juge Nadeau a offert une visite guidée du palais de justice qui abrite la Chambre de la jeunesse de Montréal.

La délégation a profité des vastes connaissances de ce juge résident qui a expliqué que ce palais de justice a été conçu et construit pour répondre spécifiquement aux besoins en matière de justice pour les jeunes et leur famille, ces derniers étant au cœur de ce système. Non seulement s'agit-il du plus grand palais de justice de cette nature en Amérique du Nord, mais toutes les juridictions relatives à la jeunesse y sont concentrées pour une administration efficace de la justice pour mineurs (protection de l'enfance, justice criminelle pour adolescents et adoption); le palais de justice offre aussi plusieurs services pour ceux qui doivent y évoluer (garderie, cafétéria, etc.).

Suite à la page 44 ►



Front (1^{ère} rangée) From Left to Right: Judge Jacques Nadeau, Youth Court judge and former CAPCJ Secretary; Hon. Mr. Justice Aggrey Muchelule - Judge of the High Court/Commissioner, JSC; Hon. Mercy Mwarah Deche, - Advocate/Commissioner, JSC; Hon. Emily Ominde - Chief Magistrate/Commissioner, JSC; Hon. Anne A. Amadi- Chief Registrar of the Judiciary/Secretary, JSC; Hon. Winfrida B. Mokaya - Registrar.

Behind (2nd Row) From Left to Right: Ms. Nancy N. Nyamwamu - Legal Officer, JSC; Isaac Wamasaa Jacob Mbunjiro - Legal CounSel, OCJ; Hon. Ann Asugah - Ag Registrar, Tribunal; Juge Béatrice Clément, Youth Court judge and CAPCJ Director and then Associate Chief Judge Claudie Bélanger, responsible for Municipal Courts; Hon. Benard O. Ochieng - Deputy Registrar, JSC

Devant (1^{ère} rangée), de gauche à droite: le juge Jacques Nadeau, de la Cour du Québec, chambre de la jeunesse et autrefois secrétaire de l'ACJCP; Hon. Aggrey Muchelule - juge de la Haute Cour du Kenya; Hon. Mercy Mwarah Deche, - avocate; Hon. Emily Ominde - magistrate en chef; Hon. Anne A. Amadi - secrétaire de la CSJ; Hon. Winfrida B. Mokaya -registraire de la CSJ;

À l'arrière (2^e rangée), de gauche à droite: madame Nancy N. Nyamwamu - officier de justice; Isaac Wamasaa, PA du juge en chef; Jacob Mbunjiro - procureur; Hon. Ann Asugah - Ag. registraire des tribunaux; la juge Béatrice Clément de la Cour du Québec, chambre de la jeunesse et directrice à l'ACJCP, la juge en chef adjointe responsable des cours municipales, Claudie Bélanger ; Hon. Benard O. Ochieng - registraire adjoint, CSJ

DELEGATION FROM THE JUDICIAL SERVICE COMMISSION OF KENYA

► *Continued from page 42*

Returning to the conference room, Judge Claudie Bélanger gave an overview of the Court of Quebec, its judges and jurisdiction. I, Judge Clement, followed up with an overview of the youth justice system in Quebec, with an emphasis on the alternate dispute resolution processes which are available (settlement and facilitation conferences). As well, there was a presentation concerning CAPCJ, its objectives, structure and numerous initiatives in regards to all issues pertaining to judges and their role. Information packets for our visitors completed the presentations.

Lively discussions ensued, with all sharing their experiences and realities. The delegation was particularly interested in the amicable settlement conference, a process which is not yet implemented in their system.

We learned that the Kenyan Judicial Services Commission core function is to promote and facilitate the independence and accountability of the judiciary and the efficient, effective and transparent administration of justice. To this end, the JSC has an extensive mandate, including:-

- Making recommendations for the appointment of judges,
- Reviewing and making recommendations on conditions of service for judicial officers and staff.

- Receiving complaints against, investigating and disciplining registrars, magistrates, other judicial officers and staff of the judiciary,
- Preparing and implementing programmes for the continuing education and training of judges and judicial officers
- Advising the national government on improving the efficiency of the administration of justice.

Our insightful exchanges revealed that although our judicial systems may have their differences, they are based on the same common values, namely judicial independence, an efficient Court structure and the protection of children's rights.

As thanks, the delegation offered small gifts from their country, including Kenyan tea and blankets of the Maasai tribe (shuka). The accompanying photo shows Judge Bélanger and myself wearing the blankets in the traditional manner.

This truly was a most enlightening experience for all participants which met one of the aims and purposes of CAPCJ under its constitution, namely to promote and facilitate exchanges with the judiciaries of foreign countries. ▲

DÉLÉGATION DE LA COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES DU KENYA

► *Suite de la page 43*

La délégation Kenyane a pu visiter une salle d'audience, une salle dédiée à la médiation sans oublier le bureau du juge Nadeau où les membres de la délégation ont pu apprécier les touches personnelles (et éclectiques) qui caractérise ce lieu.

De retour dans la salle de conférence, la juge Claudie Bélanger a présenté un résumé de la Cour du Québec, ses juges et sa juridiction. J'ai enchaîné avec un aperçu du système de justice québécois pour la jeunesse, mettant l'emphase sur les processus alternatifs de résolution de conflits (les conférences de règlement à l'amiable et de facilitation). De plus, la délégation a eu droit à une présentation sur l'ACJCP, ses objectifs, sa structure et ses nombreuses initiatives en lien avec l'ensemble des questions relatives aux juges et au rôle qu'ils assument. Pour compléter le tout, des trousseaux d'informations ont été offertes aux visiteurs.

D'intéressantes discussions ont suivi, tous désirant partager leurs expériences et leur réalité. La délégation fut particulièrement intéressée par la conférence de règlement à l'amiable, un processus qui n'est pas encore complètement implanté au sein du système judiciaire du Kenya.

Nous avons appris que le rôle principal de la Commission des services juridiques du Kenya est de promouvoir et de faciliter l'indépendance et l'imputabilité de la magistrature, de même qu'une administration efficace et transparente de la justice. À cette fin, la CSJ a un vaste mandat :

- Formuler des recommandations pour la nomination des juges;

- Réviser et formuler des recommandations sur les conditions de travail des officiers de justice et du personnel;
- Recevoir les plaintes à l'encontre des registraires, des magistrats, des autres officiers de justice et du personnel de la magistrature, procéder à des enquêtes et imposer des mesures disciplinaires, s'il y a lieu;
- Préparer et mettre en place des programmes d'éducation et de formation continue pour les juges et les officiers de justice;
- Conseiller le gouvernement national sur les manières d'améliorer l'efficacité de l'administration de la justice.

Nos échanges constructifs ont révélé que malgré les différences qui distinguent nos systèmes de justice, ces derniers sont basés sur des valeurs communes : l'indépendance judiciaire, une organisation efficace de la justice et la protection des droits de l'enfant.

En guise de remerciements, les membres de la délégation ont tenu à offrir de petits présents en provenance de leur pays, dont du thé kenyan et des couvertures de la tribu Maasai (shuka¹). Les photos montrent la juge Bélanger et moi-même, arborant les couvertures selon la manière traditionnelle.

Les participants ont certes vécu une expérience mémorable, en conformité avec l'un des objectifs de la Constitution de l'ACJCP : promouvoir et faciliter les échanges avec la magistrature des pays étrangers. ▲

¹ Le Shuka Masai est une étoffe à carreaux de coton, sous forme de couverture de couleurs vives, portée par le peuple Maasai.

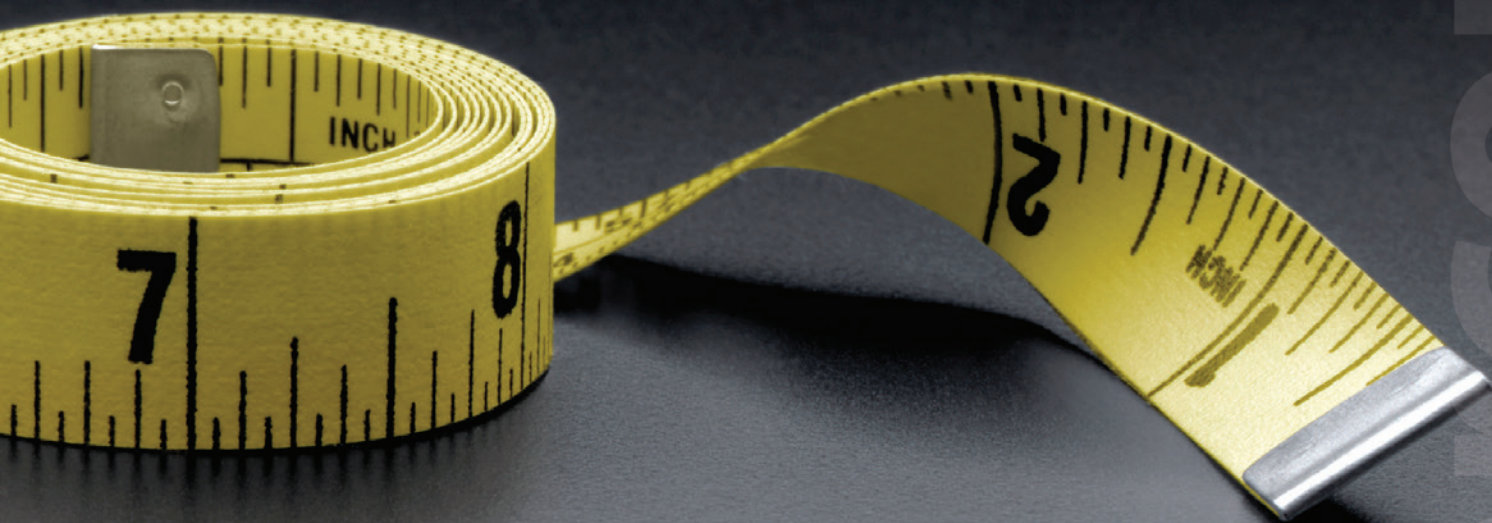
Crafting the finest

made-to-measure **Judges attire**,
for more than a century and a half.

Nous fabriquons les meilleurs

habits sur mesure **pour les Juges**,
depuis plus d'un siècle et demi.

(but you can be the judge)
(mais à vous d'en juger)



HARCOURTS since / depuis
1842

360 Adelaide Street West, Suite 300
Toronto 416-977-4408 | Toll Free/ Sans Frais 877-878-6685

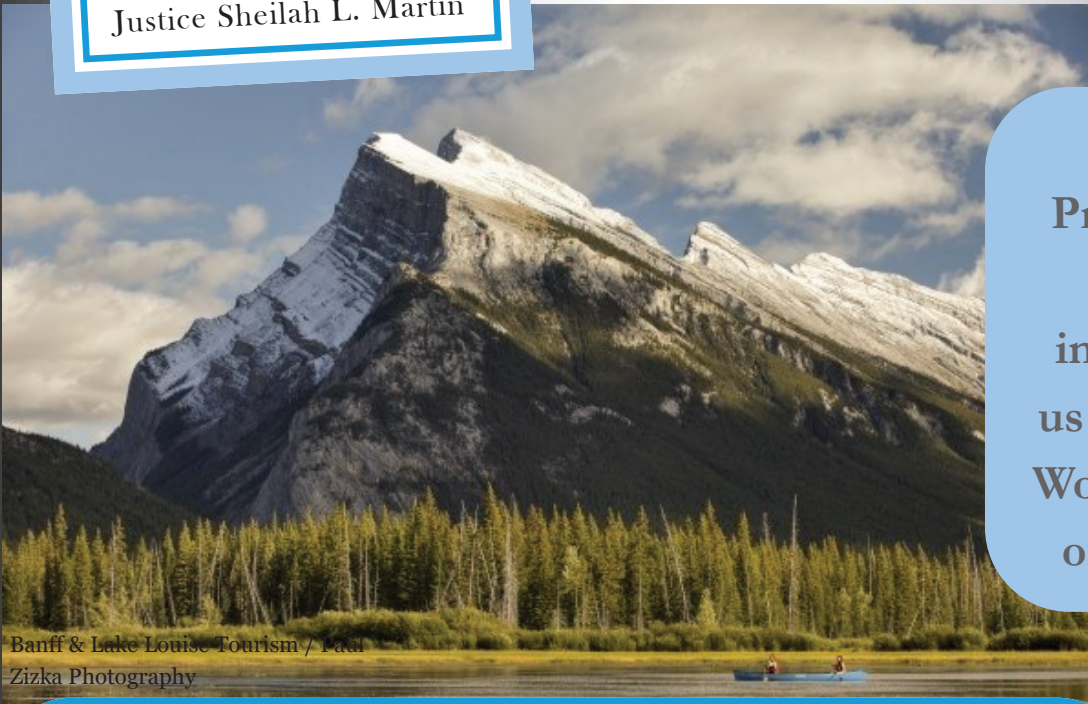
*Contact us for other dealers, across Canada
Contactez-nous pour connaître nos autres agents à travers le Canada*

CAPCJ Conference 2019 Banff, Alberta

“Effective Judging in an Evolving Landscape”

October 2 - 5 2019

Featuring
The Honourable Madame
Justice Sheilah L. Martin



Banff & Lake Louise Tourism / Paul
Zizka Photography

The Alberta
Provincial Judges’
Association
invites you to join
us in the UNESCO
World Heritage Site
of Banff, Alberta

Full Details on Conference Website, including:

- Complete Educational Program
- Reception and Gala
- Restaurant Hosted Dinner Evening
- Hotel options and special rates
- Airfare discounts
- Companion options
- Registration process

Sessions will explore:

- Evolving Process of Canadian Reconciliation
- Evolving Strategies to Enhance Access to Justice
- Evolving Values and Impacts on Judicial Decision Making
- Evolving Challenges in Judicial Education

<http://www.judges-juges.ca/conference2019>

Congrès de l'ACJCP 2019 à Banff, Alberta

"Une justice efficace dans un paysage en pleine évolution"

du 2 au 5 octobre 2019

Avec la participation de
l'honorable Sheilah L.
Martin

L'Association des juges
provinciaux de l'Alberta
vous invite à vous
joindre à elle sur le site
du patrimoine mondial
de l'UNESCO de Banff,
en Alberta

Banff & Lake Louise Tourism
Zizi Photography

Veillez visiter la page Web du congrès pour obtenir de plus amples détails, notamment:

- Programme éducatif complet
- Réception et gala
- Soirée et dîner dans un restaurant
- Options d'hôtel et tarifs spéciaux
- Billets d'avion à prix réduit
- Options pour les partenaires
- Processus d'inscription

Les différentes séances vont explorer:

- L'évolution du processus de réconciliation au Canada
- L'évolution des stratégies pour améliorer l'accès à la justice
- L'évolution des valeurs et les répercussions sur les décisions judiciaires
- L'évolution des défis en matière de formation judiciaire

<http://www.judges-juges.ca/fr/conference2019>



PROVIDING ADVICE TO THE UNREPRESENTED ACCUSED

It has been recently noted that “[t]raditionally, self-represented litigants were required to bear the full risk of appearing in court without legal representation. They were essentially required to fit into the system without much expectation that the system would or could accommodate any special...circumstances resulting from their lack of representation”. However, it “is being increasingly recognized that a judge has a responsibility to be pro-active in the way he or she manages the litigation to ensure that a self-represented litigant can effectively present or defend against the case and, by means of that treatment, perceive the process as being balanced and fair” (see *Cabana v. Newfoundland and Labrador*, 2018 NLCA 52, at paragraphs 44 and 46).

This column will consider this responsibility by reviewing two recent Court of Appeal decisions in which our assistance to an unrepresented accused was scrutinized.

R. v. Breton, 2018 ONCA 753:

In *Breton*, the accused was convicted of a number of offences. He was self-represented. On appeal, he argued that the trial judge failed to provide him with adequate assistance.

The Ontario Court of Appeal indicated that it “is well settled that where an accused is self-represented at trial, the presiding judge... must provide assistance to aid the accused in the proper conduct of his defence and to guide him, as the trial unfolds, in such a way that the defence is brought out with its full force and effect” (at paragraph 13).

The Court of Appeal also held that a trial judge has a responsibility to “assist a self-represented accused” to “raise *Charter* issues on the judge’s own motion” (at paragraph 15).

The Court of Appeal ordered a new trial, concluding that there was evidence supporting a breach of section 10(b) of the *Charter*, but the trial judge failed to raise or otherwise alert the accused to the issue. The Court of Appeal indicated that it was “incumbent on the trial judge to ensure that the appellant understood the essential elements of those offences that the Crown was required to prove in order to establish his guilt. The trial judge failed to provide that assistance” (at paragraph 18).

R. v. Wyatt, 2018 BCCA 162:

In *Wyatt*, the accused was convicted of the offence of aggravated assault. He was unrepresented. He appealed from conviction, arguing that the trial judge failed to provide him with adequate assistance. Interestingly, the Crown agreed.

In allowing the appeal, the British Columbia Court of Appeal suggested that the accused’s “lack of knowledge of the trial process was apparent.” For instance, the Court of Appeal pointed out that the accused appeared to believe that the victim’s evidence had to be “corroborated” and that “his denial of the offences would be in evidence, without the necessity of him testifying” (at paragraph 10).

The Court of Appeal held that trial judges “have an obligation to provide some minimal assistance to self-represented accused persons”. The Court of Appeal noted that providing “the necessary minimal judicial assistance to a self-represented accused can be difficult” and that a trial judge “presiding over a criminal trial with a self-represented accused must remain neutral and cannot become the lawyer for the accused” (at paragraphs 11 and 12).

However, the British Columbia Court of Appeal concluded that the trial was “unfair” because the trial judge failed to address Mr. Wyatt’s apparent misconception that various witness statements were “in the file” and “were something he could rely upon” (at paragraph 16).

The Court of Appeal held that “some step was required by the trial judge to correct the two important misconceptions held by Mr. Wyatt as to the law and process, as these were fundamental to his ability to bring out his defence...the failure to provide assistance to Mr. Wyatt in this regard made the trial unfair” (at paragraph 17).

Conclusion:

What are we as trial judges to take of these decisions? We are cautioned about avoiding “becoming the lawyer” for an unrepresented accused, but encouraged to provide assistance, including pointing out and encouraging *Charter* applications. Whatever the extent of our duty entails, a more interventionist approach is being mandated.

Space does not allow for a fulsome analysis, but at the minimum, we should:

1. at the beginning of the trial provide an overview of the trial process to the accused, explaining the right to testify and call evidence or to decline to do so; and
2. never ask an unrepresented accused to consent to the introduction of evidence or to waive a *voir dire*. ▀



Juge Wayne Gorman
Cour provinciale
de Terre-Neuve-et-
Labrador

FOURNIR DES CONSEILS À L'ACCUSÉ NON REPRÉSENTÉ



LA CHRONIQUE
JUDICIAIRE

Il a récemment été souligné que « traditionnellement, les parties non représentées devaient pleinement assumer le risque lié au fait de se présenter seules devant le tribunal. Essentiellement, on demandait aux parties de se mouler au système, sans s'attendre à ce que le système s'adapte, ou puisse s'adapter, à toute circonstance particulière découlant de l'absence de représentation »¹. Cependant, « il est de plus en plus reconnu qu'un juge a la responsabilité d'être proactif dans la gestion du litige afin de s'assurer que la partie non représentée puisse répondre efficacement à la preuve présentée et, qu'ainsi supportée, elle perçoive le processus judiciaire comme étant équitable et juste... » (voir *Cabana c. Newfoundland and Labrador*, 2018 NLCA 52, par. 44 et 46).

Cette chronique aborde cette responsabilité du juge à la lumière de deux décisions récentes de tribunaux d'appel qui ont examiné l'aide apporté par le juge à un accusé non représenté.

R. c. Breton, 2018 ONCA 753

Dans *Breton*, l'accusé a été reconnu coupable de multiples infractions. Il était non représenté. En appel, il soutient que le juge du procès ne lui a pas apporté une aide adéquate.

La Cour d'appel de l'Ontario indique : « il est bien établi que lorsqu'un accusé n'est pas représenté, le juge du procès... doit lui prêter assistance pour l'aider à bien mener sa défense et pour le guider dans le déroulement du procès et ce, afin de lui permettre une défense pleine et entière (par. 13).

La Cour d'appel ajoute que le juge du procès a la responsabilité « d'aider l'accusé non représenté » à « débattre des questions relatives à la Charte qu'il aura soulevées d'office » (par. 15).

Concluant à l'existence d'éléments de preuve indiquant une possible violation de l'article 10(b) de la Charte et au défaut du juge de soulever la question ou, à tout le moins, d'en alerter l'accusé, la Cour d'appel ordonne un nouveau procès. La Cour ajoute qu'« il incombait au juge du procès de s'assurer que l'appelant comprenait les éléments essentiels des infractions que la Couronne devait prouver pour établir sa culpabilité. Le juge du procès n'a pas fourni une telle assistance » (par. 18).

R. c. Wyatt, 2018 BCCA 162

Dans *Wyatt*, l'accusé a été reconnu coupable de voies de fait graves. Il n'était pas représenté. En appel, il soumet que le juge du procès ne lui avait pas fourni une assistance adéquate. Fait intéressant, la poursuite lui donne raison.

Dans sa décision, la Cour d'appel de Colombie-Britannique souligne que « le manque de connaissances de l'accusé

en lien avec le déroulement d'un procès était évident » À titre d'exemple, la Cour d'appel mentionne que l'accusé semblait croire que le témoignage de la victime devait être « corroboré » et que « le fait qu'il n'ait commis l'infraction serait mis en preuve sans qu'il ait à témoigner » (par. 10).

La Cour d'appel conclut qu'au procès, les juges « ont l'obligation de fournir une assistance minimale aux personnes non représentées ». La Cour note que de fournir « l'assistance minimale nécessaire à un accusé non représenté peut s'avérer difficile » et que le juge « qui préside un procès criminel où l'accusé n'est pas représenté doit demeurer impartial et ne peut devenir l'avocat de l'accusé (par. 11 et 12).

Cependant, la Cour d'appel de Colombie-Britannique conclut à « l'inéquité » du procès, le juge n'ayant pas tenu compte du fait que M. Wyatt croyait de manière erronée que certaines déclarations de témoin étaient « au dossier » et « qu'ils s'agissaient d'éléments sur lesquels il pouvait s'appuyer » (par. 16).

La Cour d'appel conclut que « le juge aurait dû intervenir pour corriger l'apparente méprise de monsieur Wyatt sur deux points importants : sur le plan juridique et sur le déroulement du procès; puisqu'il s'agit d'éléments fondamentaux à la présentation de sa défense... le défaut d'apporter une telle assistance à M. Wyatt à cet égard, a rendu le procès inéquitable » (par. 17).

Conclusion

Comme juges de première instance, que devons-nous retenir de ces décisions? Nous sommes avisés de ne pas « nous substituer à l'avocat » de l'accusé non représenté, mais encouragés à apporter notre aide, y compris souligner et encourager les requêtes en vertu de la Charte. Quelle que soit l'étendue de notre devoir, une approche plus interventionniste est exigée.

L'espace est ici restreint pour procéder à une analyse en profondeur, mais minimalement, nous devons :

1. au début du procès, donner à l'accusé un aperçu du déroulement d'un procès, expliquant le droit de témoigner et de présenter des éléments de preuve ou de ne pas le faire;
2. ne jamais demander à un accusé non représenté de consentir à l'admission d'un élément de preuve ou de renoncer à un *voir dire*. ▀

1 [NDLT] Toutes les citations tirées des cours d'appel sont des traductions



REVIEW OF *MERE ADDICTION* BY MICHAEL J. BRYANT

Michael Bryant was the rising star of the Ontario Liberal Party and former Ontario Attorney General when, in 2009, he was involved in a tragic motor vehicle accident that ended with the death of a bicycle courier in downtown Toronto. Since that catastrophic day he has remade his life and begun a course of self-discovery. Part of that process involved an extensive examination and study of alcoholism, which he understands as the root of his struggles.

Although he has written a number of books on many topics, his most recent is a short tract on alcoholism and its place in our current social justice milieu. For those who are even passing students of the issue the work is not particularly enlightening as it relates to Mr. Bryant's view of alcoholism as a disease. He is passionate in his core thesis that alcoholism is a disease and the only real path to assist the alcoholic is abstinence and the only real path to abstinence, in most cases, is a *12 Step* program. Obviously, there are other perspectives from which one might view this affliction, other than the disease paradigm, but Mr. Bryant steadfastly, though not overly

persuasively, rejects those.

The work provides scant scientific analysis to refute other perspectives, but then again one of his principal social critiques is his observation that the affliction has thus far eluded true social science and has been relegated by policy makers and the courts to a fault model, which suggests that rather than an illness, alcoholism is a weakness of character. He suggests that much of the distraction around the question arises from those who conflate the nature of the condition, the addiction to alcohol, with the sequela: the course of destruction and social ills caused as a result of the addiction.

He writes: "Recovering addicts are unwell people getting well, not bad people becoming good."

Towards the end of the tract, Mr. Bryant levels some very considered critique towards the



justice system and the idea of *harm reduction* as an approach, or, worse yet, a panacea for the addicted. With respect to the former, he chides those of us who would ever place an addicted person on an abstinence order rather than an enforced *12 Step* program or that we would sentence an addicted offender without respect for the diminished responsibility that ought to inure to that offender as a result of his illness.

On the issues of harm reduction he says that the programs fail to address the actual underlying issue of the alcoholic, his or her illness. Perhaps more importantly harm reduction diverts attention and resources away from addiction treatment simply because it is more socially and politically palatable.

At a short 74 pages the tract is worth a read. For those who are new to the issues surrounding addiction, and the law, it is a good introduction, but one would hope not the end of the inquiry.

The work is available through the publisher at www.jcharltonpublishing.com

REVUE LITTÉRAIRE : *MERE ADDICTION* PAR MICHAEL J. BRYANT

Michael Bryant, ancien procureur général de l'Ontario, était l'étoile montante du parti libéral de la province lorsqu'en 2009, au centre-ville de Toronto, il est impliqué dans un tragique accident de voiture où un coursier à vélo trouve la mort. Depuis ce funeste événement, il a repris sa vie en main et a entamé un long chemin axé sur la découverte de soi. Ce processus a notamment nécessité l'examen et l'étude exhaustive du phénomène de l'alcoolisme, qu'il considère comme la source de ses difficultés.

Bien qu'il soit l'auteur de nombreux livres sur divers sujets, sa plus récente publication est un court ouvrage sur l'alcoolisme et la place qu'il occupe aujourd'hui au sein de la société juridique. Pour ceux qui ne désirent qu'effleurer le sujet, le récit est peu instructif; il reflète simplement l'opinion de M. Bryant qui considère l'alcoolisme comme une maladie. Le cœur de sa thèse repose sur le principe que l'alcoolisme est une maladie, que l'unique manière d'aider une personne alcoolique est l'abstinence et que l'unique chemin vers l'abstinence, dans la plupart des cas, est le programme *Les 12 Étapes*. Manifestement, l'alcoolisme peut être abordé selon d'autres perspectives que le paradigme

de la maladie, mais l'auteur écarte fermement, quoique de façon peu convaincante, ces autres perspectives.

L'ouvrage fournit peu d'analyses scientifiques pour réfuter les perspectives divergentes; l'auteur soutient d'ailleurs, et c'est l'une de ses principales critiques, que la détresse liée à l'alcoolisme a toujours échappé à l'attention des sciences sociales. Récupéré par le législateur et les tribunaux, l'alcoolisme n'est pas une maladie mais une faute, une faiblesse de caractère. Michael Bryant suggère que cet égarement est entretenu par ceux qui confondent la nature de cette condition, la dépendance à l'alcool, avec les conséquences qu'elle engendre : l'effet destructeur, les difficultés sociales. Il écrit : «Les alcooliques en voie de guérison sont des personnes malades qui retrouvent la santé, non de mauvaises personnes qui deviennent de bonnes personnes.»

Vers la fin de son récit, M. Bryant soulève de sévères critiques à l'endroit du système de justice et du principe de la *réduction des risques* comme approche, ou pire encore, comme panacée, envers les personnes aux prises avec cette dépendance. Sur ce dernier

point, il blâme ceux d'entre nous qui soumettent une personne alcoolique à une ordonnance d'abstinence plutôt que de lui imposer le programme *Les 12 Étapes*; ou ceux qui condamnent un délinquant alcoolique sans considérer une responsabilité diminuée du fait des conséquences de sa maladie. Toujours selon l'auteur, le principe de la réduction des risques dans la détermination de la peine à l'égard d'un alcoolique ne répond pas à la problématique réelle : sa maladie. Peut-être plus important encore, le principe de la réduction des risques détourne l'attention et les ressources dédiées au traitement des dépendances simplement parce que cette approche est socialement et politiquement plus acceptable.

Comptant seulement 74 pages, ce court ouvrage vaut la peine d'être lu. Pour ceux et celles qui sont moins familier(ère) s avec les enjeux liés aux problématiques de dépendance, et la législation qui s'y rattache, il s'agit d'une bonne introduction, mais, on l'espère, jamais d'une conclusion.

Il est possible de se procurer ce livre en consultant le site de l'éditeur à www.jcharltonpublishing.com

CANADIAN ASSOCIATION OF PROVINCIAL COURT JUDGES L'ASSOCIATION CANADIENNE DES JUGES DES COURS PROVINCIALES

COMMITTEES / COMITÉS

COMMITTEE / COMITÉ	COMMITTEE CHAIR / PRÉSIDENT DU COMITÉ COMMITTEE CO-CHAIR / CO-PRÉSIDENT DU COMITÉ	RESPONSIBLE MEMBER / MEMBRE RESPONSABLE	COMMITTEE / COMITÉ	COMMITTEE CHAIR / PRÉSIDENT DU COMITÉ COMMITTEE CO-CHAIR / CO-PRÉSIDENT DU COMITÉ	RESPONSIBLE MEMBER / MEMBRE RESPONSABLE
Conférence 2018 – Québec	Juge Marco LaBrie Cour du Québec Chambre criminelle et pénale Palais de justice de Longueuil 1111, boul. Jacques-Cartier Est, bureau R-129 Longueuil, QC J4M 2J6 Tel / Tél. 450 646-4057 Fax / Télécopieur 450 646-6204	Juge Marco LaBrie Président / Président	New Judges Education Program Séminaire de formation des nouveaux juges	Juge Danielle Côté Cour du Québec Palais de Justice 375, rue King Ouest Sherbrooke, Québec Tel / Tél. : 819-822-6917 Fax / Télécopieur : 819-822-9637	Juge Theodore K. Tax 2 nd Vice-President / 2 ^e Vice-président
Conférence 2019 – Alberta	Judge Danielle Dalton Provincial Court of Alberta Family and Youth Division 6th Floor North, Law Courts 1A Sir Winston Churchill Square Edmonton, AB T5J 0R2 Tel / Tél. 780 427-0001 Fax / Télécopieur 780 884-8047	Judge Danielle Dalton 1 st Vice-President / 1 ^{re} Vice-présidente	Compensation Rémunération	Judge John Maher (Chair) Provincial Court of Alberta Courthouse Edmonton Rural, 190 Chippewa Road Sherwood Park, AB T7Z 1N5 Tel / Tél. : 780 464-0114 Fax / Télécopieur : 780 449-1490 Judge David Walker (Vice-Chair) Provincial Court of New Brunswick 10 Peel Plaza, P. O. Box 5001 Saint John, NB E2L 3G6 Tel/Tél. : 506 658-2568 Fax/Télécopieur : 506 658-3759	Juge Marco LaBrie Président / Président
Conférence 2020 – Nova Scotia	Judge Theodore K. Tax Provincial Court of Nova Scotia 200-277 Pleasant Street Dartmouth, NS B2Y 4B7 Tel / Tél. 902 424-0386 Fax / Télécopieur 902 424-0677	Judge Theodore K. Tax 2 nd Vice-President / 2 ^e Vice-président	Judicial Ethics Committee Comité sur la déontologie judiciaire	Judge Lisa Mrozinski Provincial Court of British Columbia 2 nd Floor, 850 Burdette Avenue Victoria, BC V8W 1B4 Tel / Tél. : 250 356-1026 Fax / Télécopieur : 250 356-6779	Judge Sanjeev Anand 3 rd Vice-President / 3 ^e Vice-président
Conférence 2021 – Saskatchewan	Judge Sanjeev S. Anand Provincial Court of Saskatchewan 220-19 th Street East Saskatoon, SK S7K 0A2 Tel/Tél. : 306 933-6693 Fax/ Télécopieur : 306 933-8088	Judge Sanjeev S. Anand 3 rd Vice-President / 3 ^{ème} Vice-président	Judicial Independence Comité sur l'indépendance judiciaire	Judge Carena Rolter Provincial Court of Manitoba Court House 500 – 408 York Avenue Winnipeg, MB R3C 0P9 Tel / Tél. : 204 945-3461 Fax / Télécopieur : 204 945-0552	Juge Marco LaBrie Président/Président
C.A.P.C.J. Handbook <i>Manuel de l'A.C.J.C.P.</i>	Justice Karen Lische Ontario Court of Justice 155 Elm Street Sudbury, ON P3C 1T9 Tel / Tél. : 705 564-7637 Fax / Télécopieur : 705-564-7987	Justice Karen Lische Secretary / Secrétaire	Committee on the Law Comité sur le droit	Judge Josh Hawkes Provincial Court of Alberta Calgary Courts Centre Suite 1903, 601 5 th Street S.W. Calgary, AB T2P 5P7 Tel / Tél. : 403 297-3156 Fax / Télécopieur : 403 297-5287	Judge Sanjeev Anand 3 rd Vice-President / 3 ^e Vice-président
Communications Committee Comité des communications	Judge Robert Gorin Territorial Court of the Northwest Territories P.O. Box 550 4903 – 49 th Street Yellowknife, NT X1A 2N4 Tel / Tél. 867 873-7604 Fax / Télécopieur 867 873-0203	Judge Robert Gorin Past President / Président sortant	Equality and Diversity Égalité et diversité	Judge Kael McKenzie Provincial Court of Manitoba Court House 500 – 408 York Avenue Winnipeg, MB R3C 0P9 Tel / Tél. : 204 945-3461 Fax / Télécopieur : 204 945-0552	Judge Danielle Dalton 1 st Vice-President / 1 ^{re} Vice-présidente
Electronic Communications Communications électroniques	Judge Gary Cohen Provincial Court of British Columbia 14340 – 57 th Avenue Surrey, BC V3X 1B2 Tel / Tél. 604 572-2300 Fax / Télécopieur 604 572-2301 Judge Mary Kate Harvie Provincial Court of Manitoba 5th Floor – 408 York Avenue Winnipeg, Manitoba R3C 0P9 Tel/Tél. : 204 945-3461 Fax/Télécopieur : 204 945-0552 Judge Alan T. Tufts Nova Scotia Provincial Court 87 Cornwallis Street Kentville, NS B4N 2E5 Tel/Tél 902 679-6070 Fax/Télécopieur 902 679-6190	Judge Robert Gorin Past President / Président sortant	Indigenous Peoples and the Courts Comité de justice autochtone	Juge Mélanie Roy Cour du Québec Palais de Justice de Longueuil 1111, boulevard Jacques-Cartier Est Longueuil QC J4M 2J6 Tel / Tél. : 450 646-4038 #61222 Fax / Télécopieur : 450-646-4659	Judge Danielle Dalton 1 st Vice-President / 1 ^{re} Vice-présidente
Judges' Journal Journal des juges	Judge Ross Green Provincial Court of Saskatchewan 120 Smith Street East Yorkton, SK S3N 3V3 Tel / Tél. 306 786-1400 Fax / Télécopieur 306 786-1422 Co-editor of the Journal Juge Martine Nolin Cour du Québec, chambre de la jeunesse 410 rue Bellechasse Est. 4e étage Montréal, Qué H3S 1X3 Tel / Tél. 514 495-5801 Fax / Télécopieur 514 393-2106	Judge Robert Gorin Past President / Président sortant	Liaison with Judicial and Legal Organizations <i>Liaison avec les organismes judiciaires et juridiques</i>	Justice Karen Lische Ontario Court of Justice 155 Elm Street Sudbury, ON P3C 1T9 Tel / Tél. : 705 564-7637 Fax / Télécopieur : 705 564-7987	Justice Karen Lische Secretary / Secrétaire
National Education Formation	Justice Katherine McLeod (chair) Ontario Court of Justice 100-7755 Hurontario St. Brampton, ON L6W 4T6 Tel / Tél. 905 456-4830 Fax / Télécopieur 905 456-4829 Justice Robin Finlayson (vice-chair) Provincial Court of Manitoba 5th Floor – 408 York Avenue Winnipeg, Manitoba R3C 0P9 Tel/Tél. 204-945-3912 Fax/Télécopieur 204-945-0552	Judge Theodore K. Tax 2 nd Vice-President / 2 ^e Vice-président	Access to Justice Committee Comité sur l'accès à la justice	Juge Jean-Pierre Archambault Civil Co-chair Cour du Québec Palais de justice de Laval 2800, boul. St-Martin Ouest #2.08F Laval, QC H7T 2S9 Tel / Tél. : 450 686-5035 Fax / Télécopieur : 450 680-6209 Judge Timothy J. Killeen Criminal Co-chair Provincial Court of Manitoba 5 th Floor – 408 York Avenue Winnipeg, MB R3C 0P9 Tel / Tél. : 204 945-7137 Fax / Télécopieur : 204 945-0552 Justice Romuald Feliks Kwolek Family Co-chair Ontario Court of Justice Sault Ste. Marie Courthouse 426 Queen St. E. Sault Ste. Marie ON P6A 6W2 Tel / Tél. : 705 945-8000 483 Fax / Télécopieur : 705 945-9213	Judge Danielle Dalton 1 st Vice-President / 1 ^{re} Vice-présidente
Atlantic Education Formation de l'Atlantique	Judge David Orr Provincial Court of Newfoundland and Labrador 215, Water Street St. John's, NL A1C 6C9 Tel / Tél. 709 729-4246 Fax / Télécopieur 709 729-6272	Judge Theodore K. Tax 2 nd Vice-President / 2 ^e Vice-président	Judicial Counselling Programme de consultation pour la magistrature	Judge Wayne Gorman Provincial Court of Newfoundland and Labrador Court House Box 2006 Corner Brook, NL A2H 6J8 Tel / Tél. : 709 637-0162 Fax / Télécopieur : 709 637-2656	Justice Karen Lische Secretary / Secrétaire
Prairies & Territories Education Formation des Prairies et Territoires	Judge Ryan Rolston Provincial Court of Manitoba Criminal Division 408 York Avenue – 5 th Floor Winnipeg, MB Tel / Tél. 204 945-7169 Fax / Télécopieur 204-945-0552	Judge Theodore K. Tax 2 nd Vice-President / 2 ^e Vice-président	History Project Projet sur l'histoire	Juge Céline Gervais Cour du Québec Palais de justice de Salaberry-de-Valleyfield 180, rue Salaberry Ouest Salaberry-de-Valleyfield, Qc J6T 2J2 Tel / Tél. : 450 370-4024 Fax / Télécopieur : 450 370-4010	Judge Theodore K. Tax 2 nd Vice-President / 2 ^e Vice-président
National Judicial Institute Representative Représentant de l'Institut national de la magistrature	Judge Sanjeev S. Anand Provincial Court of Saskatchewan 220-19 th Street East Saskatoon, SK S7K 0A2 Tel / Tél. : 306 933-6693 Fax / Télécopieur : 306 933-8088	Judge Sanjeev Anand 3 rd Vice-President / 3 ^e Vice-président	Educational Trips Voyages éducatifs	Justice Joseph de Filippis Ontario Court of Justice Robert S. K. Welch Courthouse 59 Church Street St. Catharines, ON L2R 7N8 Tel / Tél. 905 988-6200 ext. 226 Fax / Télécopieur : 905 988-1533	Justice Joseph De Filippis Treasurer / Trésorier

JUDICIAL ETHICS

ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE JUDICIAIRE

**DEVELOPING AN AWARENESS
OF ETHICAL VIGILANCE**
Me André Ouimet

24-25

**DÉVELOPPER SA
VIGILANCE ÉTHIQUE**
Me André Ouimet

**SELF-REPRESENTED INDIVIDUALS BEFORE THE COURT:
THE JUDGE'S OBLIGATIONS**
Judge Henri Richard
Associate Chief Judge for Civil Division, Court of Québec

26-27

**JUSTICIABLES SANS AVOCAT :
LES DEVOIRS DU JUGE**
Juge Henri Richard
Juge en chef adjoint, Chambre civile, Cour du Québec

ETHICS IN MIND
Juge Martine Nolin
Court of Québec

30-31

L'ÉTHIQUE EN TÊTE
Juge Martine Nolin
Cour du Québec

**JUDICIAL ETHICS AND SOCIAL MEDIA:
NAVIGATING A MINEFIELD**
Juge Mélanie Roy
Court of Quebec

32-33

**L'ÉTHIQUE JUDICIAIRE ET LES MÉDIAS SOCIAUX :
NAVIGUER DANS UN CHAMP DE MINES**
Juge Mélanie Roy
Cour du Québec

AN ETHICS WORKSHOP
Judge Anne-Marie Otis
The Court of Quebec

34-35

ATELIER SUR L'ÉTHIQUE
Juge Anne-Marie Otis
Cour du Québec

INTERVIEW WITH THE CHIEF JUSTICE OF CANADA
Judge Anne-Marie Otis
Court of Quebec

36-37

ENTRETIEN AVEC LE JUGE EN CHEF DU CANADA
Juge Anne-Marie Otis
Cour du Québec